Réhabilitation des Aires Protégées

en République Démocratique du Congo

ZAI/97/G31

EVALUATION FINALE

Kinshasa

Décembre 2009

TABLE DES MATIERES

1. - INTRODUCTION

2. - CONTEXTE GENERAL :

3. - PRESENTATION DU PROJET

3.1. - Objectif global :
3.2. - Objectif spécifique
3.3. - Résultats:
3.4. - Cheminement dans la création du projet

4. - LA MISSION

4.1. - Les termes de référence (voir les annexes de ce rapport).

4.2. - Objectif global :

4.3. - Objectifs spécifiques :

4.4. - Méthodologie utilisée par la mission :

5. - EVALUATION DES RESULTATS

5.1. - ANALYSE DU DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS

5.1.1 - Analyse du cadre logique (annexe 1)

5.1.2 - Temps de mise en œuvre du projet

5.1.3 - Ressources humaines et financières

5.1.4 – Mise en œuvre du projet

5.1.5 – Analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du projet :

5.1.5.1 - Mise en œuvre et gestion du projet
5.1.5.2 - Gestion au quotidien du projet

6. - APPRECIATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES AIRES PROTEGEES

6.1 – Points forts :

6.2 – Points faibles :

6.3 - Appréciation des impacts du projet par résultat (annexe 2)

- Conservation de la BD et des écosystèmes;

- Valorisation des ressources naturelles;

- Infrastructures/ Bâtiments

- Protection et surveillance

- Tourisme

7- ANALYSE DU NIVEAU D'APPROPRIATION DU PROJET PAR LE PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

8- ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES DIFFICULTES

9- LECONS APPRISES

10- RECOMMANDATIONS

- Recommandation pour la poursuite d'un engagement du GEF/PNUD

- Recommandations en matière de gestion

CONCLUSION

ANNEXES
Analyse du cadre logique
Analyse du degré d'atteinte des résultats
Résumé des visites sur le terrain
Termes de référence de la mission d'évaluation finale
Programme de déroulement de la mission
Liste des personnes rencontrées
Liste de quelques documents consultés
Synopse des réalisations physiques

SOMMAIRE

Avec une richesse incomparable en beauté et diversité naturelles, la République Démocratique du Congo (RDC) a toujours, à travers l'histoire, attaché une grande importance à la préservation de cet héritage national. En effet, le premier parc national de l'Afrique a vu jour en RDC, le Parc National Albert 1er , l'actuel Parc National des Virunga et même après avoir connu une longue période de violents troubles dans la région, le Gouvernement continue à déployer tous les moyens disponibles pour sauvegarder ce parc ainsi que beaucoup d'autres dans le Pays.

La préparation du projet actuellement, objet d'évaluation finale, a été initiée au début des années 90. Le projet lui-même a été approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en 1997, pour enfin être mis en œuvre en 2005.

Suite à l'évaluation à mi-parcours qui au vue du niveau de réalisation des résultats avait recommandé une rallonge de deux ans en vue de permettre à l'équipe du projet de faire une nouvelle planification, le Comité de pilote analysant les propositions du Comité de coordination du projet sur cette recommandation a approuvé le scénario d'une prolongation d'une année. Ramenant la fin du projet de fin 2008 à fin 2009.

Malgré le long laps de temps qui s'est écoulé entre la conception du projet et le démarrage du projet, le cadre logique du projet lui n'a pas changé; ce dernier prévoit toute une série des réalisations allant de la revue de la loi sur l'Environnement jusqu'à l'introduction des approches participatives dans la gestion des Aires protégées (APs), en passant par la reforme institutionnelle, l'amélioration de la gestion même des APs ainsi que le renforcement de leurs capacités.

Dans le même temps, en plus du FEM – PNUD, d'autres grandes organisations donatrices telles que l'UNF – UNESCO, le BMZ – GTZ, l'UE, la Banque Mondiale ainsi que plusieurs Organisations Non Gouvernementales ont associé leurs efforts pour appuyer l'Institut Congolais pour la Conservation de Nature (ICCN), l'Organisme public qui a en charge la gestion des APs en RDC.

Mais force est de constater que outre les ambitieux objectifs, l'effectif des ressources humaines ainsi que la durée préposés au Projet semblent fort limités pour sa réalisation et ce, même si les conditions de sa mise en œuvre étaient excellentes. Ainsi, pour y remédier, l'effectif du personnel du projet a été renforcé à partir 2008 grâce à l'augmentation de la contribution du PNUD au budget du Projet. Il faut remarquer que toute l'équipe du Projet est concentrée à Kinshasa et vu la dispersion des sites d'intervention du Projet d'une part et les distances qui les séparent d'autre part, il est évident que si quelques relais du projet avaient été bien discutés entre l'ICCN et le Projet et positionnés au niveau des provinces, les résultats déjà très appréciables, auraient été encore plus éloquents.

La mission donne un satisfecit à l'équipe du projet, à l'ICCN et à l'UNOPS pour les bons résultats obtenus aux plans de l'efficacité, des impacts, de la viabilité. Compte tenu de la très courte durée de la mission, elle n'a abordé que très timidement l'efficience en terme de gestion financière et l'appréciation des coûts par apport aux résultats obtenus.

En dépit du contexte sécuritaire peu motivant et des difficultés liées au démarrage du projet, il s'avère que l'équipe du Projet s'est bien installée, il a établi de bonnes relations/collaborations avec l'ICCN et le ministère en charge de l'Environnement ainsi que tous ses autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Projet directement ou de loin.

Après cinq ans, il est heureux de constater que les résultats sont remarquables et très appréciés du bénéficiaire principal.

Le Projet étant sur le point de clôturer ses activités et compte tenu du fait que la passation de mains entre l'équipe du Projet et l'ICCN nécessite du temps pour être faite et assurer un minimum d'efficacité de suivi des chantiers encore ouverts et prise en main des acquis, la mission d'évaluation finale suggère qu'au delà des 3 mois de rallonge pour lesquels l'UNOPS et le Projet prennent déjà des dispositions, il faut prévoir une assistance en génie civile et un appui financier à l'ICCN pour mieux rentabiliser les acquis du projet. En effet, les travaux sur certains chantiers sont arrêtés pour cause d'hivernage dont la fin est prévue pour le mois de mai. C'est dire que la rallonge de 3 mois permettra à l'équipe du projet de faire le suivi des travaux sur les sites accessibles, réaliser des supports de capitalisation des nombreux acquis du projet et préparer un document de projet pour une deuxième phase. Avec l'appui d'un consultant, le projet et l'ICCN pourront sortir un draft de document de projet qui est aussi un résultat attendu.

La mission a visité deux parcs nationaux, le Parc National de Kundelungu et le Parc Marin des Mangroves, sur les cinq retenues comme sites prioritaires toutes situées en zones de sécurité. Sur ces deux sites, la mission a été agréablement surprise par l'enthousiasme des agents qui ont retrouvé la joie de travailler dans de bonnes conditions. Ce constat est valable pour l'équipe de la DG/ICCN basée à Kinshasa. L'arrivée quoique tardive des rations alimentaires en 2009 est très appréciée des gades et de leurs encadreurs qui ont tous déploré le fait que le projet n'ait pas prévu les primes de patrouilles qui auraient dopé et plus motivé les gardes. La mission n'a pu accéder aux rapports de patrouilles pour les analyser aux fins d'apprécier l'impact de la couverture grâce aux matériels et équipements acquis par le Projet et mis à la disposition des gardes. En effet, la reprise de l'écotourisme est liée à la restauration des APs et le retour de la faune comme c'est déjà le cas avec les éléphants au PN de l'Upemba. Donc, pas d'activité durable et fiable de l'écotourisme si la surveillance et la protection des APs ne sont pas maîtrisées par les gestionnaires et leurs équipes et une coordination efficace de la DG/ICCN. L'autonomie financière de l'ICCN est liée en partie à la reprise de l'écotourisme dans les APs de la RDC. Malgré les bons résultats obtenus par le projet dans le domaine, le besoin en divers appuis est indispensable.

La mission au regard de l'importance de l'écotourisme pour l'ICCN suggère que le document de projet à élaborer pour une seconde phase s'oriente entre autres vers l'écotourisme (comme élément de mécanisme de financement durable), les infrastructures (pistes et ouvrages, points d'eau, complément des logements pour les personnels des sites et stations), la gouvernance (outils de planification et gestion des APs) pour les conservateurs et du réseau des APs pour la DG/ICCN. En plus des plans de gestion, il est indispensable de doter l'ICCN et chaque AP d'un plan d'affaires.

La mission est convaincue que ces développements, impliquant des opérateurs locaux, régionaux et autres, encourageront non seulement une meilleure gestion des APs, mais aideront à mobiliser des ressources et des emplois qui a leur tour contribueront à améliorer le cadre social, économique et politique, et par conséquent contribuer à l'amélioration du bien-être des populations locales autour des APs.

Pour la réussite de tous ces efforts, une étroite collaboration ainsi que des arrangements avec tous les opérateurs impliqués dans ce secteur sont essentiels.

AVANT PROPOS

Le présent rapport de mission d'évaluation finale du Projet ZAI/97/G31/A/31 "Réhabilitation des Aires Protégées en République Démocratique du Congo" fait part de l'analyse des résultats du projet ainsi que les opinions des institutions partenaires, des ONGs et des personnes rencontrées. Il s'agit précisément du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature au niveau central, provincial et des sites, du personnel des parcs nationaux, des Organisations internationales, régionales et bilatérales, des représentants d'ONGs, des Autorités locales, tout cela avec l'appui de l'Equipe du Projet ZAI/97/G31/A/31 aussi appelé Projet GEF/PNUD. Loin de rendre compte de tout ce qui a pu être fait et réalisé durant les cinq années du projet, les analyses et interprétations engagent l'équipe de la mission. Il convient de souligner que la mission n'a disposé que de très peu de temps lors des entretiens ; elle n'a pu visiter que quelques aires protégées ciblées par le projet et de ce fait, certaines des observations ou même des recommandations ne sont pas forcement valables pour toutes les aires protégées.

La mission s'est rendue respectivement sur les sites du Parc Marin des Mangroves dans la Province du Bas-Congo et du Parc National de Kundelungu dans la Province du Katanga, ceci ne représente qu'une partie de l'ensemble des sites d'intervention du projet. Sur ces deux sites, la mission a eu à visiter toutes les réalisations du projet.

Malgré les conditions d'organisation de cette mission d'évaluation qui notamment a coïncidé avec la tenue du sommet international sur le changement climatique à Copenhague et les fêtes de fin d'année, l'équipe a réussi à respecter le programme établi conformément aux termes de référence.

Du fait de la courte période pendant laquelle elle a dû se réaliser, la mission souhaite que les lecteurs de ce rapport comprennent qu'il n'a pas été aisé de ressortir tous les détails par rapport aux différents résultats et indicateurs tels que décrits dans le cadre logique et le rapport de lancement.

La mission d'évaluation a été conduite par Mr Ferdinand Claude KIDJO consultant international et Chef de mission, assisté par le Dr. Léopold Mulumba - Mfumu, consultant national. L'équipe exprime sa profonde gratitude et reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont permis la réalisation de cette mission en se rendant disponibles.

1. - INTRODUCTION

Le projet ZAI / 97 / G31 « Réhabilitation des Aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC) », appui substantiel direct à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) s'est confié comme mission fondamentale l'établissement d'une base structurelle et fonctionnelle solide pour la planification des aires protégées en République Démocratique du Congo.

Alors que la RDC sortait fraîchement d'une période de crise profonde, GEF/PNUD relança le projet « Réhabilitation des Aires Protégées en RDC » initialement formulé en 1995 (1996/97).
La RDC est internationalement reconnue parmi les deux pays les plus importants en Afrique en termes de diversité biologique, vu la grande gamme en écosystèmes, habitats, espèces fauniques, floristique & endémiques et son réservoir en gènes. La RDC dispose des écosystèmes marins, mangroves, savanes, forêts sèches, tropicales et de montagne, afro - alpine et aquatiques (le long des fleuves, lacs et marais) et, ses sous - espèces phares très connues sont : le rhinocéros blanc du Nord, l'éléphant, les gorilles de montagnes et de Grauer, le lamantin, l'okapi, le bonobo et le paon congolais. Les aires protégées représentent 11% de la superficie du pays et ce dernier, du fait de ses innombrables écosystèmes dispose des potentialités pouvant lui permettre d'en créer d'autres.

En effet, l'histoire des aires protégées (APs) en RDC commence avec la création du Parc National Albert en 1925 (actuellement appelé Parc national de Virunga), le premier à être créé parmi les parcs nationaux en Afrique. En plus de ce parc pionnier, d'autres APs dont certains parcs nationaux, des réserves de faune, des réserves forestières et des domaines de chasse ont été successivement créés.

Ces dernières années le système d'aires protégées de la RDC a été privé d'une grande partie de ses ressources de gestion en plus du fait que d'autres menaces telles que l'implantation des installations humaines, la déforestation, le braconnage croissant ainsi que l'exploitation minière sont incessamment pratiqués à l'intérieur de ces aires. L'exploitation non - durable de la forêt constituait une menace de plus en plus croissante, pendant qu'à l'Ouest du pays la pêche commerciale et l'exploitation pétrolière en haute mer dégradent l'écosystème maritime côtier. Le besoin de rétablissement rapide du fonctionnement de base du réseau d'aires protégées est très visible et même urgent, c'est tout cela qui a présidé au fondement et à l'initiation du projet et justifie enfin son objectif principal.

Pour arriver à remédier à cette situation, le projet avait envisagé entre autres à renforcer les capacités de l'ICCN et, à créer une base structurelle et fonctionnelle solide pour la gestion du système d'aires protégées, ce qui devait servir de catalyseur à la durabilité en termes d'incitation à des investissements à long - terme dans ce réseau, et par là augmenter la confiance dans le système de gestion de la conservation.

2. - CONTEXTE GENERAL :

Du fait de sa plus grande gamme d'écosystèmes, habitats, espèces fauniques, floristiques et endémiques, ainsi que de son impressionnant réservoir génétique qu'elle abrite, la République Démocratique du Congo (RDC) l'un de deux pays importants (avec l'Afrique du Sud) en Afrique en termes de biodiversité.

En effet, la RDC dispose d'une gamme variée des biomes, écosystèmes et habitats dans la mesure où comparée aux autres pays Africains, elle abrite des forêts tropicales, des savanes boisées, et des savanes herbeuses couvrant respectivement 52%, 30% et 16% de la superficie totale ; elle

dispose aussi, mais sur des étendus assez réduits, les forêts de montagne, les mangroves, les forêts afro – alpines et aquatiques (bordant les fleuves et les lacs), les papyrus, les tourbières, les mares saisonnières (dambos), les forêts claires (miombos) et les forêts denses sèches (muhulus).

En termes de la diversité des espèces, la RDC est classée première parmi les pays Africains suite à la présence des plusieurs classes taxonomiques comprenant entre autres : - 409 espèces des mammifères, - 1086 espèces des oiseaux, - 216 espèces d'amphibiens, - 280 espèces des reptiles, - 48 espèces des papillons, - 10.000 espèces d'angiospermes dont 3000 endémiques. Il est aussi très important de signaler que le taux d'endémisme pour les poissons d'eaux douces dans les lacs et rivières de la RDC est estimé à 70%.

En outre, la RDC dispose d'intéressantes sous – espèces phares parmi lesquelles on peut citer le rhinocéros blanc, l'éléphant, les gorilles de montagne et de Grauer, le bonobo, le paon congolais, le lamantin et l'okapi.

L'histoire des aires protégées (AP) en RDC commence avec la création du Parc National Albert en 1925 (actuellement appelé Parc national de Virunga, et en même temps le premier à être créé parmi les parcs nationaux en Afrique).

En plus de ce parc pionnier d'autres aires protégées dont notamment d'autres parcs nationaux, des réserves de faune, des réserves forestières ainsi que les domaines de chasse ont été successivement créées.

Sur le plan juridique et institutionnel, la gestion de toutes les aires protégées en RDC a été confiée à une entreprise publique, en l'occurrence l' Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), ce dernier est sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement et a pour missions : *i) - assurer la protection de la faune et de la flore dans lesdites aires protégées, ii) - favoriser la recherche scientifique et le tourisme et, iii) – gérer les stations de capture*.

Sur le plan international, certaines aires protégées de la RDC ont été dotées des statuts spéciaux, il s'agit plus précisément de cinq sites enregistrés sur la liste du Patrimoine Mondial, de trois classés Réserves de Biosphère et deux retenus comme Sites Ramsar.

Estimés à une soixantaine environ, seize (16) aires protégées ont été reconnues par tous : le gouvernement de la RDC et les experts internationaux, comme représentatives de la plupart des écosystèmes trouvés dans ce pays.

Si certains faits tels que la faible densité (17 habitants par Km^2), le faible taux de déforestation (0.5% par an) ainsi que leur effet bénéfique tel que le faible impact de l'utilisation des sols sur la diversité biologique peuvent être considérés comme facteurs favorisants la conservation de ces aires protégées, d'autres par contre continuent à exercer un rôle inverse. C'est le cas de la croissance démographique persistante dans la partie Est de la Province du Kivu (3,9 % par an et ce depuis 1950) qui a débouché sur la transformation de larges zones forestières en une mosaïque des paysages agricoles et terres dégradées. Des écosystèmes représentatifs du bassin de l'ex – Lac Albert reconnus pour leur endémisme sont devenus des aires encerclées par des zones où la densité humaine dépasse 300 habitants par Km^2.

La liste de ce genre des menaces est longue, c'est par exemple le cas du Parc Marin des Mangroves dans la partie Sud-ouest du pays qui abrite l'une des espèces en voie de disparition, les lamantins d'Afrique de l'Ouest, et qui a connu une réduction de 50% de l'étendu du fait des perforations par les sociétés pétrolières et de pêche commerciale. C'est aussi le cas des pressions

humaines qui furent intensifiées par l'arrivée des réfugiés venus du Soudan en 1991 et du Rwanda en 1994 pour ce qui concerne les parties Nord et Est, ce qui a eu pour conséquence la dégradation de la Réserve Sauvage de l'Okapi dans la (forêt de l'Ituri) et les parcs nationaux de Garamba, Kahuzi – Biega, et Virunga.

Il y a aussi lieu de mentionner les cas d'envahissement dont sont victimes certaines aires protégées et c'est les cas des parcs nationaux de Garamba, de Kundelungu, de l'Upemba, et de Maïko, ainsi que les bandes organisées qui ont pratiqué la chasse illégale des éléphants dans le Parc National de la Salonga dans les secteurs dont l'exploitation par les populations locales est par ailleurs négligeable.

Aux menaces ci – dessus mentionnées, lesquelles sont du reste liées à l'action destructrice de l'homme, des difficultés d'ordre social, économique, politique et culturel s'étaient aussi ajoutées, cela depuis 1990 et même bien avant. En effet, jusqu'à une date récente, la RDC avait connu l'une des économies les plus instables du globe caractérisée par le marasme économique, l'hyperinflation, et une baisse réelle des salaires et rémunérations qui avaient fini par contraindre la population de dépendre d'une économie informelle de subsistance, fondée sur une exploitation incontrôlée des ressources naturelles.

Vu l'ampleur des ces circonstances non sécurisantes, beaucoup d'organisations donatrices dont notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, l'Agence Internationale de Développement par le gouvernement des Etats-Unis, etc. avaient suspendu leur assistance et ce depuis le début de 1990. De même que toutes les autres entreprises publiques, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) fut victime de cette instabilité, laquelle ne lui permit pas de bien exercer la mission qui lui est confiée.

Les espoirs d'amélioration, ainsi que la sortie de crise observée depuis 1996 avaient fini par occasionner le retour des organisations donatrices. C'est dans ce contexte que le FEM / PNUD (GEF / PNUD) décida d'assister l'ICCN au travers d'un projet de réhabilitation appelée codé ZAI/97/G31 et intitulé " **Réhabilitation des Aires Protégées en République Démocratique du Congo** ".

Ce projet venait faire partie d'un important lot des projets du PNUD destiné à restaurer, gérer et mieux protéger les ressources naturelles de la RDC de manière à assurer une meilleure conservation durable de la diversité biologique à travers entre autres le renforcement des capacités. Le projet s'appuie sur plusieurs autres finissants ou en cours. Il s'agit de : Wildlife Conservation Society (WCS) et de la Gilman Investment Corporation (GIC) dans la réserve de faune d'Okapi (RFO) et dans la forêt d'Ituri, de la la Coopération technique allemande (GTZ) dans le parc national de Kahuzi-Biega et à la Direction Générale de l'ICCN, les initiatives du Fonds Européens Diane Fossey pour les gorilles (DFGF) au Mont Tshiaberimu, un soutien antérieur de la Banque Mondiale (Fonds Japonnais d'affection spéciale) pour la planification des aires protégées, le soutien de l'Agency for International Development des Etats-Unis aux initiatives des ONGs, l'aide de l'Union Européenne à la région de Kivu et au Virunga et le soutien de l'UNESCO à divers sites du Patrimoine Mondial…

Au moment de la formulation dudit projet, très peu étaient opérationnels dans ce secteur, mais au début de la mise en œuvre de ce Projet GEF/PNUD plusieurs partenaires avaient des programmes opérationnels en appui à l'ICCN tels que décrits dans le rapport de lancement (Inception Report).

3. - PRESENTATION DU PROJET

3.1. - Objectif global : Assurer la conservation de la diversité biologique de la République Démocratique du Congo à travers un système d'aires protégées efficace.

3.2. - Objectif spécifique : Etablir une base structurelle solide et fonctionnelle pour la planification et la gestion des aires protégées en RDC.

3.3. - Résultats:

- Un environnement politique, législatif, institutionnel, financier et social soutenant les aires protégées est créé ;

- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature est restructuré efficacement et un système décentralisé de gestion des aires protégées est en place ;

- Un Plan Directeur pour la gestion et la réhabilitation des aires protégées est développé et vulgarisé ;
- Le fonctionnement essentiel des aires protégées sélectionnées est rétabli grâce au renforcement des capacités humaines et à la fourniture des ressources matérielles et financières indispensables ;

- Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en RDC sont intégrées dans les stratégies de l'ICCN basées sur l'expérience et l'analyse des activités testées sur des sites pilotes.

3.4. - Cheminement dans la création du projet (quelques importantes étapes) :

- Juillet 1995 (du 4 au 5), il est organisé à Kinshasa, le premier séminaire national sur la Diversité Biologique. A cette occasion, il est jugé opportun d'élaborer une Stratégie et un Plan d'Action National pour Diversité Biologique (SPANDB) et la première esquisse de l'actuel projet voit le jour ;
- Juillet 1997(du 9 au 10), il est organisé un deuxième atelier national de planification et à cette occasion, le cadre logique du projet est achevé ; la demande soumise par le gouvernement de la RDC est approuvée moyennant des amendements par FEM qui accepte d'allouer au projet **6.307.441 USD** comme financement partiel sur un total de **19.951.441 USD** ;
- Février 1999 (le 17), le Comité approuve le document amendé. En effet les amendements portaient sur : *a) - l'harmonisation des activités du projet avec celles de la GTZ ; b) - la révision du cadre logique en rapport avec le résultat 4 ; c) – la production d'un Plan National sur le système des APs, cela comme étant l'un des résultats du projet et surtout compte tenu de son importance dudit par rapport à la réalisation du projet ; d) – la redéfinition des indicateurs de la réussite du projet dans le sens de leur quantification ;*
- Novembre 1999 (le 04) : le projet est accepté sous sa forme synthétique ;
- De 1998 au 2002 (période d'instabilité civile) : la production du Document Opérationnel du Projet est gelé ; dans l'entre-temps il y a négociations pour les accords de la paix et arrivée des observateurs des Nations Unies, le PNUD juge cette période opportune pour revitaliser non seulement ce projet mais aussi celui de la Reforme de la loi ce secteur étant estimé comme un co – financement. Les pillages dans les aires protégées et des ressources accentuent l'urgence du problème;

- Mai et Juin 2001 et, Mai et Juin 2002 : des réunions entre le Gouvernement, les financeurs (le PNUD, la GTZ, l'UNESCO) et l'ICCN aboutissent en 2002 à la définition d'une stratégie de coordination pour une mise en œuvre progressive au regard des réalités du moment. Ceci s'explique par le fait qu'à la fin du mois de Juin 2002, le Pays est divisé : avec les parties Ouest et Sud occupées par le Gouvernement y compris 9 aires protégées sur 16 et, les parties Nord et Est occupées par les rebelles y compris 7 aires protégées sur 16. Une mise en œuvre prudente et graduelle fut donc décidée en commençant par les Zones occupées par le gouvernement avec espoir de l'étendre aux aires protégées de la Zone occupée par les rebelles en comptant sur les progrès permis par les efforts de pacification, la présence des Observateurs des Nations Unies et le désengagement des belligérants.

Au bout de toutes ces étapes, il fut pris un certain nombre des décisions clé, en termes de sa mise en œuvre concernant:

- la Durée du Projet ; elle sera de 4 ans, consacrés grosso modo à ceci :
    - Année 1 : début *par les activités du projet réalisables au niveau de la Direction Générale de l'ICCN, le cadre réglementaire, et celles de la préparation d'une expertise.* L'accent sera mis sur la confection des outils de gestion basée sur l'étude institutionnelle de l'ICCN faite en 1991 mais actualisée par la Banque Mondiale. Pour ce qui est du travail sur les sites, les activités débuteront sur les aires protégées de la zone gouvernementale et s'étendraient éventuellement au Nord Est où les rebelles viennent de signer un accord de paix. La décision sur la stratégie à prendre sur l'échelonnement des activités au niveau de ces sites sera prise dans un atelier conjoint de démarrage à tenir dans les trois mois suivant ledit démarrage. Seront invités à cet atelier : les grands partenaires y compris la Banque Mondiale, la GTZ, l'UNESCO et les ONGs. Les activités du Projet sur les sites devront bien commencer par une série d'évaluation en termes du niveau de biodiversité, besoins en infrastructures, données de base pour la gestion participative et la mise en œuvre.
    - Fin de l'année 1 : évaluation des progrès enregistrés avec comme indicateurs majeurs : réussite des efforts de pacification, niveau de sécurité et maîtrise de la situation par le gouvernement sur les aires protégées de l'Est et ; les résultats des évaluations ;
    - Année 2 (à partir de): sur base des résultats d'évaluation, début des travaux de réhabilitation sur les sites prioritaires ;
    - Fin Année 2 : une évaluation à mi – parcours.
    - Fin Année 4 : une évaluation finale.

- la mise en place du personnel clé du projet dont :

    - Un CTP du projet FEM à engager à temps plein pour les deux premières années ;
    - Un Administrateur du projet engagé pour toute la durée du projet et qui devra supervisera la continuité du projet pour les deux années restantes ;
    - Néanmoins, il pourrait être fait appel à un Consultant international durant la 3ème et la 4ème pour le suivi du progrès du projet en cas de nécessité.

- la mise en place du Comité de Coordination composé au moins des CTPs des trois projets en l'occurrence : UNF / UNESCO, PARCID et GEF- PNUD ainsi que de l'ADG de l'ICCN. Ce comité se réunira chaque six mois pour coordonner les efforts

des partenaires et évaluer le progrès réalisé de cette à synchroniser leurs participations et le progrès pour une meilleure synergie et une bonne coordination des initiatives, chemin faisant vers l'objectif général commun qui consiste à protéger la biodiversité en RDC.

- la mise en place du Comité de pilotage (outre le Comité de coordination) composé des représentants des participants et bailleurs des fonds devait se réunir aussi chaque six mois.

Suite aux concertations entre les partenaires de l'ICCN et même sur la base des résultats de l'étude sur l'état des lieux, cinq Aires protégées ont été retenues comme sites prioritaires du projet, il s'agit des sites du parc Marin des Mangroves, du Domaine de Chasse de Swa - Kibula, du Parc National de l'Upemba, du Parc National de Kundelungu et du Domaine de chasse de Bili - Uele, sans oublier les bureaux des Directions générale et Provinciales l' ICCN à Kinshasa, Bukavu, à Goma, et à Lubumbashi.

Cette restriction du champ d'intervention du projet qui réduit ainsi son aire géographique tient compte des autres programmes appuyés par d'autres partenaires de l'ICCN. Et d'ailleurs, une lecture rapide des programmes d'interventions des différentes ONGs qui contribuent énormément à la mise en œuvre des politiques et des programmes de l'ICCN montre que leurs actions sont de façon générale en cohérence avec la Stratégie Nationale de Conservation

Le démarrage effectif du projet s'effectua donc en 2005, conformément au décor décrit pour son lancement dans le rapport ad hoc (voir Inception report), avec plus d'accent sur certaines approches aux plans (i) Institutionnel, (ii) Chevauchement avec les autres projets partenaires tels que UE, GTZ et GEF/PNUD, etc. ainsi que (iii) Collaboration du projet l'UCGC[1] UNOPS / Kinshasa.

En Juillet 2007, une évaluation à mi parcours du projet eu lieu et cette dernière épingla deux constats majeurs, à savoir :

a) – l'immensité des tâches inscrites et ; b) – un grand retard pris dans la mise en œuvre des activités techniques, occasionné surtout par une insuffisance des effectifs en termes des ressources humaines (malgré ladite immensité des tâches).

Consécutivement à ces constats de la revue mi - parcours, des instances institutionnelles de validation en l'occurrence la Tripartite et le Comité de Pilotage, approuvant le plan de travail et le budget 2008 – 2009 avaient entériné la proposition du Comité de coordination de prolonger d'un année le projet et de consolider les acquis par acquisition des équipements et renforcement de l'équipe. C'est ce qui fait qu'au lieu d'intervenir en fin de la quatrième année (en 2008) comme initialement prévue, l'évaluation finale intervient en fin 2009.

4. - LA MISSION

4.1. - Les termes de référence (voir les annexes de ce rapport).

4.2. - Objectif global :

[1] UCGC : Unité Centrale de Gestion et de Coordination (actuellement Centre d'Opérations de l'UNOPS en RDC)

L'objectif global de la mission est d'évaluer la pertinence et le succès du projet d'une part et d'en tirer les leçons apprises pour la consolidation des acquis du projet et aussi les projets et programmes futurs »

4.3. - Objectifs spécifiques :

Quelques objectifs spécifiques ont été assignés à la mission

- Analyser le degré d'atteinte des objectifs et des résultats du projet ;
- Analyser l'efficacité de la mise en œuvre et gestion du projet ;
- Apprécier les impacts du projet sur les aires protégées cibles ;
- Analyser le niveau d'appropriation du projet par le partenaire institutionnel
- Identifier les difficultés au niveau de la mise en oeuvre du projet et évaluer jusqu'à quel degré ces aspects ont affecté l'atteinte des objectifs du projet
- Synthétiser les leçons clés et les meilleures pratiques tirées de la première phase du projet, qui pourraient concerner d'autres futurs projets ;
- Restituer au Comité de Pilotage les grandes orientations et recommandations de l'évaluation finale du projet ;
- Fournir une recommandation explicite sur l'opportunité de soumettre une proposition pour une deuxième phase du projet

4.4. - Méthodologie utilisée par la mission :

Aux fins de permettre à la mission de rencontrer les différents acteurs et institutions ayant bénéficié ou contribué au projet, l'équipe du projet a organisé plusieurs rendez-vous. Ainsi, la mission a rencontré les personnalités parmi lesquelles on peut citer les suivantes :

- les autorités gouvernementales,
- les représentants des organisations donatrices et d'exécution,
- les personnes ressources de l'Administration publique impliquées dans la matière,
- les responsables des organisations non gouvernementales tant internationales que locales,
- l'équipe du projet et,
- les hauts cadres de l'ICCN ainsi que leurs agents affectés dans le Parc National de Kundelungu (PNKL) et le Parc Marin des Mangroves (PMM).

Ces rencontres ont été alternées par des visites de terrain à Lubumbashi et à Muanda :

- Lubumbashi : à Lubumbashi, la mission a rencontré et échangé avec deux ONG (BAK et JACK) intervenant dans l'environnement et la conservation de la biodiversité et un promoteur de ferme à gibiers. Elle a eu des entretiens avec le responsable provincial de l'ICCN, les équipes des sites des Parcs Nationaux de l'Upemba (PNU) et de Kundelungu (PNKL). La mission a visité la ferme Minkembo,

véritable exemple de réussite de ranch, le zoo de Lubumbashi qui récupère les animaux confisqués notamment les chimpanzés au Katanga et enfin la station de Katwe au PNKL.

- Muanda : la mission a rendu visite à l'Administrateur de Territoire. Elle a ensuite visité les chantiers en construction à la station de Kifuku pour accueillir la Direction provinciale, les gardes et autre personnel de l'ICCN et pour l'exploitation touristique à la plage. La mission a visité le Parc Marin des Mangroves et a eu des entretiens avec l'ONG ACODES et le représentant de WWF Belgique. A la fin du séjour une séance de travail a réuni toute l'équipe de l'ICCN et de l'ONT de la Station de Kifuku.
- L'équipe du projet a mis à sa disposition plusieurs dizaines de fichiers électroniques (soft) et quelques documents (hard) comprenant des archives dont notamment les rapports périodiques d'activités, les Comptes rendus des réunions, les Plans de travail annuels et les Révisions budgétaires, le rapport d'état des lieux, les rapports des missions effectuées par l'équipe du projet, les cartes, le document de projet, différentes productions du projet (stratégies, projet de loi, plans…), etc.
- Restitution des observations de la mission à quelques membres ou non du Comité de Pilotage élargi.
- La mission d'évaluation finale du projet a pris en compte les recommandations de la revue à mi parcours et les décisions des instances de validation et de décision (Tripartite, Comité de pilotage et Comité de coordination).

5. - EVALUATION DES RESULTATS :

5.1. - ANALYSE DU DEGRÉ D'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET DES RESULTATS

5.1.1 - Analyse du cadre logique (annexe 1)

Le cadre logique tel que présenté dans le document du projet ZAI/97/G31 a été analysé. Le cadre logique est très bien présenté avec des indicateurs et suppositions précis. Il a été décliné en plan de suivi évaluation afin de permettre une mise en œuvre et un suivi aisé et régulier.
L'équipe de mise en oeuvre a élaboré quelques outils de planification opérationnels avec l'ICCN aux fins de tenir compte des nouvelles réalités qui se seraient produites depuis la conception du projet, son approbation et sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la mise en œuvre effective du cadre logique au regard des indicateurs, la mission a procédé à une analyse approfondie en prenant en considération les résultats obtenus par l'équipe du projet et les autres partenaires.

De façon générale, et ce malgré la satisfaction générale exprimée par les bénéficiaires principaux que sont la DG/ICCN et ses structures au niveau provincial et au niveau des sites d'intervention du projet, certaines actions cheminant vers certains résultats sont encore en cours, rendant partielles les atteintes de ces derniers.

5.1.2 - Temps de mise en œuvre du projet

Le Projet a élaboré une planification / un schéma d'orientation. Il a su redéfinir les actions par résultat et les organiser en installant son unité de gestion tout en veillant à la tenue des revues statutaires et se collant au contenu de "l'Inception report". La mise place de cet outil de planification a permis de pallier partiellement à certaines insuffisances de coordination et d'éviter une "navigation à vue", ce qui constitue un point très positif.

Cette approche bien structurée a certainement facilité la gestion du principal risque que représentait, en début du projet le difficile contexte de sortie de crise en RDC et du fragile cadre institutionnel du bénéficiaire principal qu'est l'ICCN tel que décrit dans les différents documents sur la revue institutionnelles et même dans les états de lieux.

Initialement de quatre ans et portée à cinq suite à l'une des recommandations de la revue à mi parcours qui avait suggéré une rallonge de deux ans, la durée prévue pour la mise en oeuvre est adaptée à la nature des problèmes de conservation ; à voir de très prêt les choses il y a lieu de croire que les promoteurs du Projet l'aient conçu comme une première phase (assurer la conservation de la diversité biologique en RDC grâce à un système efficace d'aires protégées) ce qui pousserait à avoir des visions plus réalistes et envisager des durées bien plus longues, d'environ quinze à vingt ans pour la consolidation des acquis de la première phase et l'assurance de financement durable du domaine de la conservation de la nature en RDC.

Le plan de travail et budget 2008-2009 a été approuvé par le Comité de pilotage assorti de deux recommandations:

Recommandation No 1: Encourager la synergie avec les autres partenaires à travers la cellule de planification de l'ICCN

Recommandation No 2: Garder à l'esprit les acquis du projet et penser dès la prochaine année à la deuxième phase du projet

La deuxième recommandation laisse croire, au regard des performances de l'équipe du projet qu'aux ambitieuses et optimistes taches telles qu'assignées au projet dès son départ, qu'une deuxième phase est nécessaire.

5.1.3 - Ressources humaines et financières

Dans le rapport annuel de 2005, il a été constaté par l'équipe de gestion que le projet a été formulé de manière ambitieuse et qu'il serait difficile voire impossible à une équipe aussi restreinte composée de deux experts et de deux personnels d'appui, malgré un budget non négligeable d'atteindre un haut niveau de réalisation des objectifs du projet. A cette époque, les réflexions allaient déjà dans le sens du renforcement de l'équipe avec un ou deux postes supplémentaires, dans les domaines de la « gestion des parcs » et de la « communication et gestion de l'information » afin d'optimiser les capacités d'exécution, de suivi et de décaissement du projet.

Les évaluations précédentes y compris la Revue à mi-parcours (RMP) avaient déjà noté que l'équipe de projet était trop restreinte en termes de personnel. La solution trouvée fin 2005 et confirmée pendant la deuxième réunion du Comité de Pilotage du Projet du 7 février 2006, a été réalisée en 2008. Ainsi, tel que prévu lors de la révision budgétaire du fonds PNUD - TRAC (600.000 USD de fonds additionnels) le recrutement de trois cadres additionnels pour l'équipe du projet, a pu être honorée en 2008 par le PNUD - CO avec le recrutement d' :

- un expert international en gestion et aménagement des aires protégées,
- un spécialiste en finances et logistique et ;
- un expert national en gestion de l'information et suivi évaluation.

Malgré ce renforcement, qui a permis à l'équipe de retrouver un nouveau souffle et de réaliser d'importantes activités, **la mission a noté qu'il y eu fallu des relais du projet au niveau des provinces pour un suivi plus rapproché et un appui - conseil au niveau terrain.**

Suite à l'Etat des lieux qui a conduit à la concentration des activités du projet sur cinq sites prioritaires et compte tenu du fait que le projet n'a pas démarré à temps et que d'autres projets en appui aux bénéficiaires ont démarré avec des activités similaires, le projet a disposé de ressources financières suffisantes et a même procédé à des réallocations aux fins d'être efficace et ne pas mener des activités redondantes.

5.1.4 – Mise en œuvre du projet

A l'origine, le projet devrait appuyer 16 APs. Cependant, tenant compte des moyens limités du projet d'une part, et d'autres part des programmes des partenaires en cours dans plusieurs APs, le Comité de Pilotage du Projet (CPP) ordonna d'entreprendre dans un premier temps un « Etat des lieux » sur la base duquel un nombre plus restreint d' APs devrait être sélectionné.
Finalement 5 aires protégées ont été retenues.

Nonobstant cela l'ensemble du réseau des 16 APs principales bénéficiera de la mise en place d'un réseau de communication et des réalisations (indirectes) des résultats **1** et **2**.

5.1.5 – Analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du projet :

5.1.5.1 - Mise en œuvre et gestion du projet

Le projet est administré par un conseiller technique principal (CTP), initialement prévu pour deux ans, mais dont le contrat a été reconduit pour une année supplémentaire jusqu'en fin 2007.
Une recommandation du projet suite à la revue à mi - parcours pour une année de surplus pour le CTP a été adressé aux instances de décision. En sa session de novembre 2007, la Tripartite avait considéré que cette recommandation de voir le poste du CTP reconduit pour une quatrième année n'était pas recevable pour entre autres raisons les limites budgétaires ainsi que par respect des délais.

Pour la suite de la gestion du projet, elle a été réglée par les instances de pilotage du projet notamment la Tripartie en novembre 2007 et le Comité de pilotage en mai 2008 qui ont laissé la gestion du Projet à l'Administrateur National, avec quelques mesures d'encadrement.

Le projet a rencontré un certain nombre d'écueils dans sa mise en œuvre. Ces difficultés seront abordées dans les différents chapitres du rapport. On peut déjà noter ce qui suit :

Depuis son démarrage, le projet a occupé trois bureaux différents, le premier bureau étant au siège de l'ICCN. Au moment de la mission de la revue à mi - parcours, le projet a déménagé une troisième fois, du siège provisoire au sein du Projet UNOPS BCECO pour occuper un bâtiment loué dont la charge devenait trop pesante pour le budget du projet. Lors de la présente mission, le projet se préparait pour un nouveau déménagement vers le siège de l'UNOPS.

La revue a mi - parcours a relevé d'autres insuffisances qui ont été corrigées par l'équipe du projet et l'UNOPS. En effet, avec le renforcement de l'effectif du projet, l'un des points selon lequel le projet manquerait un contact suffisamment étroit avec l'ICCN, une concertation active et dynamique, et un niveau d'intégration suffisant dans l'ICCN a été corrigé. La mission a pu constater que depuis lors que le mariage a réussi entre le projet et l'ICCN aussi bien au niveau central, provincial, des sites et stations.

De même, la mission a noté qu'une nette amélioration dans le rapprochement fonctionnel entre le projet et l'ICCN depuis la revue à mi - parcours.

5.1.5.2 - Gestion au quotidien du projet

Le Projet a bien fait de créer un résultat : le projet est efficacement géré avec des activités relatives à (i) Assurer la gestion quotidienne du projet, (ii) Assurer l'entretien des équipements de bureau du projet, (iii) Assurer le fonctionnement des équipement, (iv) Assurer le rapportage du projet, (v) Coordonner le suivi - évaluation du projet, (vi) Développer une stratégie "Après projet. Tel que présenté ce résultat et les activités, il n'y pas de doute que l'équipe du projet s'est doté d'outil efficace de travail pour une gestion efficace du projet, ce qui lui a permis de redéfinir les actions par résultat et les organiser en installant son unité de gestion tout en veillant à la tenue des revues statutaires (Comité de pilotage, Tripartite etc.). La mise en place de cet outil de planification (plan d'opération 2005-2008, Plan de travail annuel) est à mettre à l'actif de l'équipe du projet qui régulièrement produit les rapports trimestriels et rapports annuels, élabore les planifications budgétaires annuelles etc. ce qui a permis de partiellement pallier à quelques insuffisances de coordination, ce qui constitue un point très positif.

L'équipe du Projet a aussi élaboré et mis en œuvre un plan d'acquisition de matériel et d'équipement. Ces plans sont régulièrement évalués.

Les procédures de passation des marchés appliquées par le Projet sont celles du l'UNOPS. Ces procédures n'ont pas été très tôt maîtrisées par l'équipe du projet qui n'a pas su anticiper dans la préparation et le montage des dossiers.

Cette situation a causé des retards relevés aussi bien par la mission de la revue à mi - parcours que par la présente mission d'évaluation finale au niveau de la mise en œuvre de certaines activités. Une évaluation stratégique de la maîtrise des différents outils de gestion d'usage à l'UNOPS suivi de recyclage/formation au personnel des projets UNOPS est souhaitée pour les futurs projets.

Cette stratégie de gestion mise en place et exécutée par l'équipe du Projet est bien structurée et a certainement facilité la gestion du principal risque que représentaient le contexte de sortie de crise en RDC et du contexte institutionnel mal au point du bénéficiaire principal qu'est l'ICCN.

Il convient toutefois de signaler un manque d'anticipation de la part de l'équipe du projet et l'ICCN en ce qui concerne la stratégie d'après projet, plus précisément dans l'identification d'autres partenaires capables d'accompagner l'ICCN dans ses reformes institutionnelles.

A l'actif du projet, la mission note avec grande satisfaction que l'équipe du projet s'est très tôt dotée des outils essentiels et performants de planification, de suivi et d'évaluation. La tenue régulière des instances de suivi et de coordination du projet constitue également un atout remarquable de l'équipe du projet. Le renforcement de l'effectif du personnel du projet suite aux différentes recommandations des instances de pilotage et de coordination a largement permis de faciliter la connexion avec l'ICCN dans tous ses composantes au niveau central et au niveau opérationnel.

Malgré la réduction du champ d'action géographique du projet, l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils de pilotage et de gestion et même le renforcement de l'effectif, l'équipe du projet n'a pas pu être souvent sur le terrain, ce qui aurait permis de corriger certaines insuffisances et apporter un appui conseil au quotidien aux équipes opérationnelles de l'ICCN tant dans l'utilisation efficace des matériels et équipements mis à leur disposition que le suivi des activités de construction/réhabilitation des infrastructures, toutefois les restrictions de voyage pour des

raisons de sécurité aérienne et l'assujettissement aux seuls vols MONUC en est aussi pour beaucoup.

6. - APPRECIATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES AIRES PROTEGEES

6.1 – Points forts :

De façon générale, les activités réalisées sur l'ensemble du projet depuis 2005, ont eu un impact positif très remarquablement sur la conservation de la biodiversité en RDC en général et sur le fonctionnement de l'ICCN dans ses différentes composantes. La mission a été agréablement surprise des appréciations positives faites par les personnes rencontrées tant au PNUD que l'ICCN et d'autres partenaires. Au PNUD, les personnes rencontrées n'ont pas hésité de qualifier le projet de « projet modèle » de part la qualité des outils de gestion (PTA) et de suivi évaluation (Reporting). Pour les plus hautes personnalités de l'ICCN, le projet a désenclavé l'ICCN et a donné un rayonnement à l'Institut. Ces impressions peuvent être illustrés travers les points suivants :

- Une prise de conscience croissante concernant l'importance des aires protégées chez des partenaires de l'ICCN comme les Autorités Provinciales et Territoriales, Chefs Traditionnels et la société civile a été créée à travers des ateliers, visites de terrain et par la couverture médiatique ;

- Finalisation et introduction au parlement du projet de loi sur l'environnement ;

- Une connaissance accrue par l'ICCN du réseau des aires protégées principales par les études d'états de lieu ;

- Informatisation des Directions Financières et Administratives de l'ICCN, améliorant sensiblement la gestion, la rendant plus efficace et transparente ;

- Amélioration des conditions de travail aux bureaux de l'ICCN depuis l'installation à la direction générale, avec l'aide du projet, du Vsat et d'un réseau de communication interne de l'ICCN, permettant une gestion de l'information efficace entre les cadres ;

- La réhabilitation et /ou la construction d'importantes infrastructures (blocs administratifs, logements pour les gardes, infirmeries, salles de classe, guest house, site d'exploitation touristiques etc.) pour le personnel et les communautés ;

- Equipements en matériels performants de travail de bureau (matériels informatiques, et bureautiques) et de terrain (véhicules, paquetages, GPS, jumelles etc.)

- Mise en place d'un programme d'éducation environnemental et la réalisation de plusieurs supports (dépliants sur les sites du projet, documentaires sur la DCBL & le PMM, documentaires sur ICCN & et le Projet, Stratégie de conservation communautaire, divers panneaux et affiches, etc.) ;

- L'harmonisation des grades entre l'ICCN, l'Armée et la Police nationales

- Renforcement des capacités des cadres et agents de l'ICCN, ONT, ONG, journalistes, sur plusieurs thématiques ;

- L'initiative pour une meilleure coordination entre bailleurs dans le secteur de la conservation de la nature en RDC en voie d'élaboration en collaboration avec le programme GTZ ;

- Concertation sur l'harmonisation des appuis à l' ICCN avec les autres partenaires; GTZ, UNESCO, FFI, UICN, UE, Banque Mondiale. Des exemples d'une étroite collaboration entre partenaires sont la finalisation de deux Mémorandum d'Accord, sur :

    (i) le développement d'une stratégie nationale de conservation communautaire, entre UNOPS – UNESCO - FFI,

    (ii) le développement d'une stratégie de communication et la mise à jour du site – web de l'ICCN, entre ICCN – UNESCO – UNOPS - GTZ ;

- Comme effet positif du rôle catalyseur du projet: la Société Zoologique de Frankfort a exprimé à l'ICCN son intérêt d'investir dans le Parc National de Kundelungu suite au soutien du projet GEF/PNUD à ce même parc, et les appuis annoncés au Parc Marin des Mangroves par le WWF et le RAMSAR suivant le soutien du projet GEF/PNUD à ce site.

6.2 – Points faibles :

En dépit des efforts du projet et des impressions positives des partenaires certains résultats pertinents restent à parachever.

- élaborer les plans de gestion pour les sites du projet, véritable outil de planification et de prospective pour les aires protéges ;
- élaborer le Plan Directeur pour l'ensemble du réseau des aires protégées principales, dont l'ICCN, avec le concours de ses partenaires, a déjà développé une vision et une stratégie pour la conservation de la nature, véritable outil de planification pour la Direction Générale de l'ICCN,
- le manque d'appropriation du projet par l'ICCN demeure aussi une faiblesse majeure.

6.3 - Appréciation des impacts du projet par résultat (annexe 2)

- **R1: Un environnement politique, législatif, institutionnel, financier et social soutenant les aires protégées est créé**

Projet de loi sur la conservation de la nature finalisé et introduit au parlement;

Parmi les quatre activités inscrites sous ce résultat du cadre logique et du plan de suivi évaluation, la formulation et validation du projet de loi sur la conservation de la nature finalisé, introduit au parlement et inscrit à l'ordre du jour pour la prochaine session des parlementaires est d'une très grande importance pour le secteur de l'environnement et la conservation de la biodiversité. La conduite des différentes étapes jusqu'à l'introduction au parlement n'était pas gagnée à l'avance malgré le temps mis pour sa réalisation.

La réalisation de cette activité constitue en elle seule constitue une prouesse et son impact est perceptible tant au niveau du projet que des autres partenaires de l'ICCN étant donné que le vote de cette loi dès qu'elle sera votée et promulguée va accélérer certaines reformes institutionnelles

de l'ICCN et une meilleure gestion des Aires Protégées en RDC. C'est dire que l'impact de cette loi sur la gestion de la faune et des Aires Protégées est à la fois à court, moyen et long terme. **Cette loi intègre pour la première fois la participation des communautés locales à la gestion des Aires Protégées garantissant ainsi la durabilité du système de gestion des AP en RDC.**

La reforme de système de gestion financière et comptable avec l'installation d'un nouveau logiciel suivi de la formation du personnel utilisateur répond parfaitement aux besoins exprimés dans le programme de renforcement des capacités de l'ICCN suite à la revue institutionnelle. Cette renaissance de la direction administrative te financière de l'ICCN a redonné confiance à d'autres partenaires qui se décident à renouer leur collaboration technique et financière avec l'ICCN.

Le renforcement des capacités de la direction qui gère le Système de Gestion et d'Informations des Aires Protégées de l'ICCN est visible et apprécié. Les équipements en matériels informatiques et en matériels de communication (radio et messagerie), la mise en place du site web de l'ICCN et la formation du personnel sont des faits remarquables réalisés par le projet.

L'absence d'un véritable document de stratégie d'information et communication écologique avec des indicateurs précis ne permet pas à l'ICCN de disposer d'une base de données pour stocker, traiter et diffuser de façon efficace et durable les informations collectées sur le terrain. Ces informations une fois traitées alimenteront aussi le site web que les autres partenaires de l'institut en fonction des indicateurs identifiés et validés. Un système d'information géographique répondrait parfaitement à cette situation.

- **R2: L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature est restructuré efficacement et un système décentralisé de gestion des aires protégées est en place*;***

Grâce à l'appui du projet et des autres partenaires plusieurs activités ont été réalisées depuis 2006 dans le sens d'accompagner l'ICCN dans ses reformes institutionnelles et procédurières. Plusieurs ateliers, consultations internes et externes à l'ICCN et avec les autres partenaires ont abouti à l'élaboration. L'actualisation de l'évaluation institutionnelle de l'ICCN faite par la BM financé par l'UE en 2006 a permis de faire des avancées substantielles aux plans de la redéfinition de la vision, de la mission, du champ d'action et des domaines de compétence de l'ICCN.
L'ICCN est doté d'un Manuel des procédures administratives, financières, comptable ce qui lui permet d'entreprendre la révision de son organigramme encore en cours pour tenir compte des recommandations des différentes études réalisées par les partenaires dans le cadre de la reforme institutionnelle. Certes bien des étapes restent à franchir par l'ICCN, le ministère en charge de l'environnement pour que la gestion des Aires Protégées en RDC retrouve ses lettres de noblesse. De même, la mission a apprécié a sa juste tout l'enthousiasme qu'à susciter la mise en place d'un système moderne de gestion comptable et financière et la formation du personnel utilisateur dudit outil à la DG de l'ICCN. Certes ce système n'est pas encore étendu au niveau des sites, mais déjà il rassure déjà certains partenaires méfiants jusqu'à une date récente. La DD de l'lCCN est capable de tenir une comptabilité à la satisfaction des différents partenaires. Toutefois, il faudra veiller à ce que cette modernisation des services comptables et financiers de la DG/ICCN descende au niveau du terrain pour permettre à l'ensemble de l'ICCN de se servir des mêmes outils et faciliter la décentralisation de la gestion des aires protégées.

La possibilité que le projet a donné à la DG de l'ICCN de pouvoir communiquer avec ses Directions provinciales, ses sites et stations et ces derniers entre eux à travers un outil de moderne de communication (radio et messagerie) constitue une avancée et un élément de

motivation pour le personnel à tous les niveaux et plus particulièrement pour certains sites enclavés et abandonnés depuis leur création tels que l'Upemba et Kundelungu.
La mission a néanmoins noté que cet enthousiasme a été de courte durée puisque aussi bien à la DG qu'au niveau des sites le matériel installé est déjà en panne soit parce qu'il n'est pas adapté ajouté au fait que les utilisateurs n'ont pas été bien formé pour une utilisation efficace du matériel. Elle recommande que le projet prenne toutes les dispositions pour la remise en état de fonctionnement correct desdits matériels et surtout former le personnel.

L'absence d'un document de stratégie de communication et d'information sur les AP et l'ICCN qui devrait permettre à l'ICCN, même après le projet, de disposer d'un outil stratégique sur le moyen terme n'a pas occulté le rayonnement de l'ICCN ces dernières années. En effet, l'équipe du Projet et l'ICCN ont identifié et fait réaliser pour la première fois sur les aires protégées de la RDC d'importants supports de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale, le tout couronné par un site web, véritable vitrine de l'ICCN et des AP de la RDC sur le reste du monde mais aussi par l'introduction des grilles sur les Aires protégées dans plusieurs chaines de télévisions nationales et privées..

- **R3:Un Plan Directeur pour la gestion et la réhabilitation des aires protégées est développé et vulgarisé;**

La visibilité de ce résultat est en grande partie perceptible malgré la non réalisation du plan directeur. En effet, l'équipe du projet a réalisé des missions de prospection et de collecte de données essentielles sur le terrain à travers la réalisation de plusieurs états des lieux sur la biodiversité, les menaces, l'administration, les finances etc., et enfin une étude sur le plan de réhabilitation des aires protégées qui présente un état des lieux détaillé et des propositions de construction et/ou de réhabilitation par site d'intervention prioritaire du projet : il s'agit des sites du parc Marin des Mangroves, du Domaine de Chasse de Swa-Kibula, du Parc National de l'UPEMBA du Parc National de Kundelungu, du bureau de la direction provinciale de l' ICCN à Bukavu, du bureau de la direction provinciale de l' ICCN à Goma, et de direction provincial de l' ICCN à Lubumbashi.

Les contrats des travaux de construction et/ou de réhabilitation ont été respectivement signés en août 2008 et juin 2009 et les dates périodes prévisionnelles de livraison des travaux prévus pour respectivement février et décembre 2009. L'analyse de la mise en œuvre de ces contrats est peu reluisante. Les travaux de construction et de réhabilitation qui sont pour la plupart, en dehors d'une partie des chantiers ouverts sur de la station de Kundelungu, encore en chantier avec des taux de réalisation variant entre 15 et 80% .Malgré ce faible taux l'enthousiasme est visible chez les futurs occupants et utilisateurs de ces locaux et au niveau de la DG/ICCN ou l'intervention du projet sur les sites retenus constitue une brèche importante pour la visibilité de l'Institut et une grande satisfaction de voir les agents travaillés dans de bonnes conditions.

Le principal handicap de ce résultat est le non réalisation de l'outil stratégique de planification et de prospective qu'est le plan national de système des aires protéges pour la DG/ICCN et ses directions provinciales. Cette boussole devrait intégrer entre autre les recommandations de la revue institutionnelle, anticiper sur les reformes de la loi sur l'environnement, la vision de l'ICCN. Après cinq ans de projet, on en est à la phase de concertation pour la mise en place du processus devant conduire à l'élaboration de ce plan national de systèmes des aires protégées. Ce retard pourrait s'expliquer comme tenu de la complexité de l'activité qui nécessite l'apport et la disponibilité non seulement de l'ICCN mais aussi d'autres partenaires. Le cas de la loi sur l'environnement est peut être cité.

L'inquiétude majeure est que ce processus ne s'arrête avec la fin du projet, car il n'est pas évident que l'ICCN puisse mobiliser de ressources financières et techniques pour conduire le processus à son terme.
En effet, il est évident que l'équipe du Projet, l'ICCN et les autres partenaires notamment la GTZ ont organisé plusieurs ateliers de concertations ayant abouti à l'adoption d'un schémas cadre pour la réalisation des plans de gestion, ce qui constitue une étape fondamentale pour l'élaboration de l'outil de gestion. L'élaboration d'un document comme celui là devrait être convié à un cabinet de consultants sur la base de TdR précis et rigoureux qui aura comme répondants la DT/ICCN et l'équipe du projet. il faut une grande disponibilité, du temps et parfois des compétences pointues pour y arriver. Il en est de même pour le plan directeur des APs.
L'approche adoptée par le projet et l'ICCN pour la réalisation de cette activité est certes participative mais, au vu des charges des uns et des autres au niveau du projet et de l'ICCN, n'est peut être pas la plus appropriée.

- **R4: Le fonctionnement essentiel des aires protégées sélectionnées est rétabli grâce au renforcement des capacités humaines, et à la fourniture des ressources matérielles et financières indispensables (annexe 4 et 5)**

L'expression de l'efficacité du projet est particulièrement expressive avec le résultat 4. C'est ici que l'impact de la réalisation des activités du projet est la plus plausible. Au regard de tout ce qui a été réalisé aux plans de l'acquisition de divers matériels et équipement de première nécessité pour une reprise des activité de conservation dans les parcs, la gamme de renforcements des capacités et de formations aussi bien des cadres de la DG, des Directions provinciales que des agents de terrain (gardes) qui ont reçu de paquetages appropriés pour effectuer leur mission de surveillance et de sensibilisation des populations. Ces formations et/ou recyclages sont basés sur un plan de formation élaboré et validé par l'ICCN et ses partenaires.

Le choix des sites d'intervention du projet répond aux préoccupations profondes de l'ICCN, en effet, lesdits sites n'avaient bénéficié d'aucune assistance technique et ou financier depuis leur création et aucun partenaire ne voulait y aller.

C'est dire qu'effectivement il y une amorce du renforcement réel de la conservation de la diversité biologique en RDC grâce à la réalisation des infrastructures (en cours) et surtout l'acquisition des matériels et équipements sur les sites (PN de l'Upemba, PN de Kundelungu, Parc Marin des Mangroves, DC de Swa-Kibula, DC Bushimaie, Parc de la N'Sele, DC Bombo - Lumene,), la DG/ICCN et des Directions provinciales de Lubumbashi et de Muanda.

L'amorce de conservation des écosystèmes dans les sites du projet et les reformes institutionnelles de l'ICCN offrent des possibilités de développement du tourisme, seule gage pour produire de revenu additionnel et la mobilisation des populations riveraines à la cogestion.

L'élaboration, la validation et l'exécution des plans d'acquisition et de formation/recyclage par l'équipe du projet, l'ICCN et les partenaires constituent des éléments de garantie qui assurent la qualité des choix opérés et observés sur le terrain.

La mission a pu visiter certains chantiers et voir certains matériels à la DG/ICCN, à Lubumbashi et sur les sites de Kundelungu et du parc marin des mangroves. Visiblement l'équipe du projet a opéré de bons choix pour s'assurer de la qualité des équipements et des matériels acquis. La durabilité des acquis notamment des infrastructures et des matériels roulant et de communication

dépendra des dispositions urgentes à prendre par l'équipe du projet en collaboration avec l'ICCN pour suivre les chantiers en cours et qui vont commencer jusqu'à la réception définitive d'une part et la remise en état des véhicules et autres équipements de communication avant la fin de la courte période de prolongation proposée par la mission. Cette période de 3 à 5 mois correspond à la période d'hivernage, ce qui risque de compromettre les travaux de constructions des infrastructures.

L'autre risque, c'est aussi la gestion de certaines infrastructures telles que les guest housse qui sont des infrastructures touristiques dont-il faut confier la gestion à des opérateurs touristiques privé comme l'a si bien souligné la revue institutionnelle. Plus tôt vont démarrer les activités touristiques et mieux se porteront les infrastructures touristiques de Katwe, de Kifuku et de Ngundu Mayala.

Les formations structurées relatives aux techniques para-militaires à la conservation communautaire, au bio-monitoring, aux outils comptables et financiers sont d'une très grande importance et ont permis à l'ICCN de retrouver ses marques tant sur le terrain que dans les bureaux. Grâce à la formation para-militaire et aux équipements mis à la disposition des gardes, l'ICCN a pu participer de façon brillante au défilé marquant l'accession de la RDC à l'indépendance à Lubumbashi en 2008. C'était une renaissance et une fierté aux dires du personnel de l'ICCN en poste au Katanga.

D'un autre côté, il s'avère aussi nécessaire de renforcer et/ou de former/recycler les chauffeurs d'une part et les utilisateurs de certains appareils tels que le matériel informatique, le GPS, les radios et la messagerie, les stations météo avant la remise officielle à l'ICCN. Les agents de terrains déplorent de façon unanime qu'ils n'ont pas été formés à l'utilisation des matériels précités.

Il est aussi important de souligner qu'en ce qui concerne la mise en place de mécanisme de financement durables des AP, le PNUD CO et la GTZ, partenaires du projet, ont respectivement enclenché des processus pour la mise en place d'un fonds fiduciaire pour les aires protégées dans le Bassin du fleuve Congo et la création d'un fonds fiduciaire pour le financement des aires protégées en RDC. La mise en place de ce mécanisme demande des reformes institutionnelles voire législative.

L'éligibilité de l'ICCN et des aires protégées de la RDC à ces fonds répond à des critères qui trouvent déjà des réponses dans les réformes institutionnelles, comptables et financières en cours à l'ICCN. Il manque les plans d'aménagement et de gestion pour les aires protégées et les plans d'ans d'affaires aussi pour les aires protégées et la DG/ICCN.

- **R5: Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en RDC sont intégrées dans les stratégies de l'ICCN basées sur l'expérience et l'analyse des activités testées sur des sites pilotes**

Le point tangible et durable de ce résultat est l'élaboration de la Stratégie de conservation communautaire qui connaît un début de mise en œuvre. A ce point, il faut ajouter le programme de renforcement des capacités de l'ICCN et des communautés locales en RDC avec des indicateurs précis sur les thématiques à développer pour rendre effectivement durable la gestion des AP et une bonne collaboration entre conservateurs et communautés locales en RDC.

Il est a loué aussi les acteurs ayant participé à la rédaction de la nouvelle loi sur la conservation de la nature qui pour la première a pris en compte pour la première fois la participation des communautés locales dans la gestion des AP.
Sur les sites du Kataga et de Muanda, le projet a juste entamé le processus de dialogues entre les gestionnaires des Aires Protégées les populations riveraines qui devrait aboutir à l'identification de manière participative les besoins prioritaires des populations autour des aires protégées.

Ce processus a été facilité par les formations organisées sur l'écotourisme et la conservation communautaire.

La mise en œuvre de la Stratégie de conservation communautaire n'a pas été accompagnée d'identification et de mise en oeuvre d'actions pilotes qui devraient progressivement amener les populations riveraines à s'impliquer dans le processus de la cogestion et des activités de co-développement des aires protégées. En dernière année de projet, on devrait assister à la phase de consolidation des leçons apprises des modèles de co-gestion sur les sites pilotes et enclencher leur reprise sur d'autres sites.

Si l'on se réfère à la situation du début du projet, un apaisement dans les relations entre les différents utilisateurs de l'espace et des ressources sur les sites du projet est perceptible. Ce début d'atténuation des conflits est, sans nul doute, à mettre à l'actif du processus de concertation en cours.

Quelques supports d'information, de communication et de sensibilisation ont été réalisés et diffusés par le projet. Il s'agit entre autres de deux documentaires sur les aires protégées sélectionnées, des affiches sur les 16 aires protégées de la RDC, de posters, brochures, site Internet etc. la réalisation de ces support est très apprécié par l'ICCN et ses partenaires, mais l'impact de la diffusion de ces supports dans le cadre de l'éducation environnementale est peu perceptible, il est difficile d'apprécier le taux de la population riveraine des aires protégées ayant participé à des séances de sensibilisation sur l'éducation environnementale. Les quelques ONG ayant été approchées par le projet n'ont pas mené d'actions suffisantes. ,

Les résultats sont plus variables lorsqu'il s'agit de juger des synergies avec les projets de terrain : si des relations fructueuses se sont développées avec la GTZ qui a cofinancé des activités dont certaines formations.

L'élaboration de la stratégie de conservation communautaire est d'une grande portée pour l'ICCN et les communautés riveraines des AP même à la fin du projet et mise en œuvre encore très timide

- Conservation de la BD et des écosystèmes;

L'impact positif du projet sur l'intégrité des sites d'intervention est indéniable, cette intégrité est renforcée par l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'ICCN tant à la DG que sur les sites du projet qui ont reçu d'importants matériels et équipements visibles (11 véhicules 4x4; 12 motos, 150 vélos, 50 jumelles, 08 barques motorisées, 580 paquetages comprenant des tenues, des bottes, des ceintures, etc.).

La visite des sites de Kundelungu et du parc marin des mangroves a permis de découvrir des habitats encore intacts et très peu dégradés avec la faune qui commence à reconquérir ses habitats. C'est le cas des éléphants à l'Upemba et des hippopotames au parc marin des

mangroves. Les gardes, bien habillés et formés, ont retrouvé un peu d'enthousiasme surtout avec les rations alimentaires que le projet leur octroie depuis le début de 2009.

Pour la première fois, il y eu des dénombrements qui marquent une situation de référence, mais il n'était pas prévu d'autres, ce qui ne permet de faire une comparaison.

Il est évident que sans l'intervention du projet et au regard des faibles moyens de gestion de l'ICCN les habitats des sites auraient continué à se dégrader.

- Valorisation des ressources naturelles;

Grâce au projet, les retombées de la valorisation tant sur le plan politique, financier et de l'image de marque de l'ICCN sont en progression. L'ICCN retrouve progressivement ses marques à travers les reformes en cours et auxquels le projet y a contribué. Le retour de certains partenaires et leur confiance à l'ICCN telle que la Banque Mondiale et la Société Zoologique de Francfort, aux dires des Responsables de la DG/ICCN, est sans doute du aux divers appuis techniques et institutionnels du projet. En effet, la reforme du système comptable et financier doté du logiciel CIEL d'une grande robustesse permet désormais à l'ICCN d'être plus crédible auprès de ses partenaires y compris l'Etat congolais. La décentralisation de cet outil vers les services comptable au niveau des provinces n'est pas encore faite.

Certaines activités n'ont pas connu un réel essor, malgré la mise en place des fondements essentiels. Il s'agit entre autres de la gestion communautaire qui a défaut d'avoir été effective a grâce au projet disposé d'un outil qui balise son champ d'action : la stratégie de conservation communautaire crée un cadre qui pourrait sceller un véritable départ de cogestion des aires protégées en RDC. Cette stratégie trouvera son tremplin avec le vote et la promulgation de la nouvelle loi qui justement repose sur le principe de la participation de toutes les parties prenantes au processus décisionnel en matière de conservation, qui fait obligation au ministère d'impliquer notamment l'administration, les organismes publics chargés de la conservation, de la formation, de la recherche, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les communautés locales, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Il donne les grandes orientations sur le processus de consultation des parties prenantes concernées.

- Infrastructures/ Bâtiments

Globalement les infrastructures mises en place par le programme, comme les bâtiments administratifs, amigos, portiques, guérites, rondavelles tropicalisées, guest house, résidences des conservateurs et des garde, centre de santé et écoles, sont de bonne qualité et construites pour durer. Elles ont été réalisées à l'entreprise, avec cahiers de charge précis, en utilisant des matériaux classiques des briques stabilisées et tôles ondulées. Si, pour des considérations de durabilité et d'efficacité de mise en place, le projet a opté pour un tel choix (parpaings / béton / tôles). , on peut toutefois regretter que certaines constructions ne soient pas mieux intégrées au milieu naturel. Les emplacements manquent d'ombrage, soit parce que l'on a choisi des emplacements dénudés, soit parce que l'on a, de façon tout à fait regrettable, dégagée le site en coupant les arbres avant le démarrage des travaux C'est le cas par exemple à Muanda et Kundelungu.

Il est à regretter aussi que certains entrepreneurs ne respectent pas les cahiers des charges, ce qui en fin de projet laisse sur certains sites des images peu reluisantes qui ternissent l'image du projet. Il se pose de véritables problèmes de finition sur certains chantiers au Katanga et à Muanda. De

plus pour les infrastructures déjà réceptionnées, du moins provisoirement, il urge de penser à leur exploitation/utilisation de peur qu'elles ne deviennent la proie facile des termites comme c'est le cas du guest house de la station de Katwe.

Il va falloir reprendre les fosses septiques et les puisards des logements des gardes de Katwe qui se sont enfoncés. La qualité des serrures est douteuse et donc peu ou pas durable.

La viabilité de ces infrastructures dépend, en plus d'une nécessaire rigueur dans leur maintenance, de l'existence d'un budget de fonctionnement adéquat pour assurer un minimum d'entretien alors que celui-ci est loin d'être assuré pour la suite du projet.

- Protection et surveillance

L'amélioration de la protection et surveillance par rapport à la situation au début du projet a contribué de façon indéniable à la viabilité des sites du projet. Les activités illégales, ont été réduites, ce qui devrait favoriser une augmentation progressive des effectifs des populations de faune, une reprise des formations végétales d'origine et, ensuite, le développement progressif des activités de valorisation des sites (tourisme, recherche). Toutefois ces avancées restent fragiles dans la mesure où la viabilité des aires protégées des sites sélectionnés est directement liée à la capacité de maintenir, voire d'augmenter, le niveau et la qualité de protection. Une baisse de la surveillance entraînera un retour inéluctable vers la situation de départ, si ce n'est pire. Pour assurer la viabilité de cette surveillance il est nécessaire de procéder à une professionnalisation des équipes à travers la poursuite de formations adaptées, un encadrement soutenu et la mise en place de mesures permettant de motiver de façon durable le personnel de surveillance. Tout en privilégiant la mobilité des patrouilles par rapport à un système de postes fixes, il s'agira, en effet, d'augmenter le rendement des équipes par une meilleure maîtrise des techniques du métier et, point tout aussi important, une plus grande discipline et rigueur dans la réalisation des activités de surveillance.

A ce titre, la surveillance doit impérativement être encadrée sur le terrain par des hommes motivés et compétents. La motivation des équipes est à assurer, ce qui n'est pas encore le cas.
Enfin, un système efficace de suivi des patrouilles doit également être mis en place afin de permettre aux gestionnaires de connaître l'effort de surveillance et de comprendre son impact par rapport aux menaces.

- Tourisme

La viabilité des activités touristiques est conditionnée par le maintien d'un bon niveau de gestion de l'aire protégée (surveillance efficace, aménagements des feux et de l'eau, entretien des pistes et autres infrastructures). C'est une condition *sine qua non* pour que le secteur privé continue à s'investir dans le tourisme. Les acquis du projet sont pour une valorisation des sites sont encore insuffisants et très fragiles, doivent être consolidés par une phase complémentaire.

7- ANALYSE DU NIVEAU D'APPROPRIATION DU PROJET PAR LE PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

- **Appropriation par l'ICCN**

La collaboration entre le projet et l'ICCN s'est nettement améliorée mais l'appropriation a eu du mal à prendre. En fin de projet, l'ICCN n'est pas préparé à véritablement prendre la relève au

jour d'aujourd'hui pour un suivi régulier et rigoureux des acquis du projet. L'ICCN ne fait plus de recettes suffisantes. La subvention de l'Etat n'est pas non plus assurée. Les reformes techniques et administratives pour permettre une décentralisation de l'Institut ne sont pas encore effectives. Les outils de planification et de gestion tant au niveau central qu'au niveau opérationnel n'ont pas été finalisés par le projet. Cette situation était bien perçue par plusieurs partenaires et à maintes reprises a fait l'objet d'échanges et de recommandations par les instances de pilotage du projet. La mission a relevé que l'après projet était l'une des préoccupations majeures soulevée par la plupart des personnes rencontrées.

Certes, l'importance du projet et la chance de bénéficier d'un tel appui financier et technique a été bien perçu par l'ICCN, mais les efforts conjugués avec le projet n'ont pas suivis pour exploiter le cadre idéal du comité de pilotage et du COCOCongo pour anticiper la relève du projet.

Si de remarquables avancées certaines sont accomplies en matière de coordination et de gestion du projet, les administrations du ministère en charge de l'environnement et de l'ICCN notamment ont encore des progrès pour dépasser les faiblesses liées aux administrations publiques. L'importance d'un projet comme celui-ci et la chance de bénéficier d'un tel appui technique et financier ne semble pas avoir été perçu à sa juste valeur par les administrations bénéficiaires. La faiblesse institutionnelle et administrative de l'ICCN et la capacité et la quantité et la qualité du personnel de l'Institut, ont inévitablement affecté la stabilité et la performance du personnel sur lesquelles le projet pouvait s'appuyer. Le remarquable résultat obtenu en matière de gestion concertée, est la tenue régulière des réunions statutaires (Comité de pilotage, tripartite, COCOCongo). L'expression de sauvegarder les AP retenues par le projet est largement partagée par les membres des différentes instances statutaires. Ces AP longtemps abandonnées avec un personnel sans moyens et quasiment démotivé qui grâce au projet ont retrouvé une assistance technique et financière. Les équipes mixtes composées des membres du projet et de l'ICCN effectuent souvent des missions de suivi et d'évaluation sur les sites du projet. Les visites échanges organisées par l'équipe du projet et le personnel de l'ICCN, ces visites ont permis au personnel dirigeant de l'ICCN d'élargir leur champ d'analyse et de conception.

La faiblesse organisationnelle de l'ICCN ne facilite pas la démultiplication des effets que pourrait avoir un projet d'une telle envergure. On en est arrivé à une situation où il est à craindre que les acquis ne puissent être maintenus ou entretenus étant donné que ces acquis sont encore très fragiles d'une part et les reformes en cours à l'ICCN ne permettent à l'Institut de prendre la relève de la gestion sans un appui technique et financier. Malgré cette insuffisance d'envergure, il est permis d'espérer que l'enthousiasme de travail retrouvé par les agents de terrain et leur collaboration avec les communautés locales constitue un signe d'espoir pour la conservation et une meilleure appropriation.

8- ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES DIFFICULTES

- **Démarrage difficile et tardif du projet**

Prévu pour commencer en 2002, le projet a finalement commencé en 2005 dans un contexte de sortir de conflit armé d'une part et ayant pour bénéficière principal un Institut en pleine phase de restructuration institutionnelle et organisationnelle et de l'autre la collaboration entre l'équipe du projet et l'ICCN a longtemps piétiné au cours des deux premières années. Cette situation s'est fortement ressentie au niveau des bilans des plans de travail annuels du projet.

– **Peu ou pas de formation pour une utilisation durable de certains équipements (système de communication, véhicules, GPS, station météo, matériels informatiques…)**

Le matériel et les équipements acquis ont provoqué le désenclavement des sites du projet et relancé le travail au sein de l'ensemble de l'ICCN. Mais, pour n'avoir pas formé et/ou recyclé les utilisateurs desdits matériels et équipements, fort est de constater que bon nombre, est déjà dans un état défectueux (notamment les véhicules, le matériel informatique, les stations météo, les radios et messagerie) ou non utilisé (GPS) pour manque de formation suffisante des utilisateurs, manque d'entretien et de suivi.

Il est difficilement acceptable de voir que des véhicules 4X4 de moins de deux ans d'âge et non accidentés soient sur calle ou en très mauvais état. Les deux véhicules 4X4 la station de Katwe sont en panne depuis des mois. Plus aucune radio n'est fonctionnelle sur aucune des stations visitées par la mission. La raison est que les utilisateurs de ces matériels sont peu ou pas bien formés. La quasi totalité des agents sur le terrain ont déploré qu'ils n'ont pas été initié à l'utilisation optimale des matériels. La mission a aussi noté que les chauffeurs ne maitrisent pas bien les véhicules, il aurait fallu quelques jours de recyclage à ces chauffeurs pour les rendre plus efficaces à la conduite et à la maintenance des voitures.

- **Maîtrise des procédures PNUD/UNOPS**

En fin de projet, des activités importantes planifiées (ex : construction des infrastructures, réalisation de plans de gestion des aires protégées, plan directeur des AP…) n'ont pu être mises en œuvre ou sont en phase de démarrage ou encore à un niveau de réalisation assez faible. La non maîtrise à temps des procédures de l'UNOPS par l'équipe du projet qui n'a pas su anticiper certaines actions pour tenir compte des longues procédures pour y aboutir couplé des la faible capacité d'appropriation du projet par l'ICCN.

– **Manque de primes de motivation pour les gardes**

L'octroi de prime de patrouille n'était pas initialement prévu au budget du projet. Mais, il était nécessaire que le projet, aucune revue budgétaire n'a pu l'intégrer. Il est illusoire de s'attendre à des résultats concluant dans les conditions qui sont celle que vivent les gardes sur les sites. Finalement, l'octroi d'une ration alimentaire pour les patrouilles a été accordé. La ration alimentaire est survenue tardivement, en début de 2009, mais très bien accueillie des agents de terrain. On peut s'imaginer son impact sur la conservation si elle avait été donnée depuis la mise à<disposition des nouveaux équipements pour la surveillance.

- **Faiblesse capacité de mise en œuvre des entrepreneurs**

En fin de projet, plusieurs chantiers de construction et réhabilitation sont encore ouverts pour plusieurs mois surtout avec la saison des pluies pendant que le projet serait déjà clôturé. Le projet et l'ICCN n'ont pas su coordonner les efforts pour un suivi rigoureux de ces chantiers et mettre la pression aux entrepreneurs. Cette situation est aussi liée au retard dans la mise en œuvre des activités au regard du calendrier et par manque d'anticipation dans le montage des dossiers techniques.

9- LECONS APPRISES

Parfaitement inscrit dans les politiques et stratégies nationales en matière d'environnement, le

Projet signe une remarquable réussite en matière de « désenclavement » et de conservation des écosystèmes des sites sélectionnés dont on pouvait raisonnablement craindre une dégradation irrécupérable compte tenu des évènements conflictuels à la fin des années 1990 : reprise progressive de l'intégrité totale des aires protégées, reprise de leur contrôle sur une plus grande partie de leur superficie, aménagements contribuant à une reprise progressive de la conservation de la diversité végétale et faunique, probable amélioration du statut de conservation de plusieurs espèces animales menacées,

Cette reprise de la sauvegarde des écosystèmes des PN de Upemba, Kundelungu, Parc Marin des Mangroves, DC Bili Uele est effectuée avec la satisfaction de l'ICCN et les actions menées par le Projet devront contribuer à une diminution, dans les périphéries, des tensions liés à l'accès aux ressources naturelles.

L'apaisement des situations conflictuelles en périphérie et une meilleure prise de conscience des problèmes environnementaux à tous les niveaux font également partie des points forts.

Pour diverses raisons, les synergies avec d'autres interventions n'ont pas toujours pu se développer mais l'équipe du Projet a su adapter sa stratégie d'intervention aux réalités en décidant de recentrer les priorités sur les cinq sites sélectionnés.

Un accent particulier a été mis sur l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel de l'ICCN notamment les sites qui n'avaient jamais bénéficiés d'assistance depuis leur création mais aussi à la Direction Générale qu'au niveau des provinces avec d'importants aménagements et équipements réalisés au cours du projet.

L'appui du projet au renforcement de la capacité de l'institution l'a préparé à mieux coordonner et à gérer, avec efficience et transparence, les divers apports techniques et financiers de ses partenaires.

La prise en compte de la lutte contre le VIH - SIDA par l'équipe du projet est d'une grande importance pour le personnel au niveau des sites.

10- RECOMMANDATIONS

Recommandation pour la poursuite d'un engagement du GEF/PNUD

La capacité actuelle de l'ICCN à poursuivre la mise en oeuvre des activités serait des plus faibles en l'absence d'un programme d'appui capable d'accompagner encore ce long et toujours difficile processus de reforme et de réhabilitation des AP réparties sur l'ensemble du vaste territoire de la RDC. En effet, dans la stratégie du projet il est clairement écrit « …ce projet contribuera directement la conservation de la biodiversité en RDC en créant un environnement favorable au fonctionnement des APs en mettant en route un processus à long terme de réhabilitation de ces APs…de cette manière, le projet assurera une base structurelle et fonctionnelle solide à la réhabilitation, à **long terme, de l'ensemble des APs de la RDC**. On espère qu'à l'issue de cette première phase de mise œuvre du projet, **une deuxième phase devrait être mise en œuvre avec l'appui de divers donateurs et pourrait obtenir un soutien additionnel du FEM.**

En effet, les bons résultats obtenus sur le plan de la réhabilitation et le plan institutionnel ne doivent pas occulter le fait que la récupération des équilibres naturels est à peine à son début et est loin d'être achevée. Les problématiques qui avaient causé autant de dégradations ne sont que très partiellement résolues et la concrétisation des mécanismes de concertation partiellement mis

en place reste encore à réaliser pour une grande part. Enfin, les principaux acteurs, ne se sont pas encore bien appropriés l'importance des enjeux auxquels le projet a essayé d'apporter un début d'éléments de réponse. **La non réalisation de certains outils fondamentaux tels que les plans d'aménagement et de gestion, du plan national du système des AP n'est pas pour faciliter une planification objective tant au niveau central et provincial. D'où la nécessité d'une autre phase du projet.**

La fragilité des remarquables acquis obtenus et l'importance des AP en RDC dans le bassin du fleuve Congo, auquel appartiennent les sites d'intervention du projet pour la lutte contre les changements climatiques, militent donc pour la préparation d'un nouveau projet dont les grandes lignes provisoires pourraient être les suivantes :

- Mécanisme de financement durable;
- Gouvernance ;
- Mise en place des outils de gestions des APs et de l'ICCN ;
- Infrastructures (pistes, miradors, points d'eau, logements, bureaux etc.) ;
- Développement effectif de l'écotourisme;
- Implication effective des populations riveraines
- Renforcement des acquis (institutionnel, opérationnel, surveillance, renforcement des capacités techniques, administratives, etc.)

Un nouveau projet d'appui devrait identifier des capacités relais fiables et les plus proches

- possibles du terrain, mais dans l'immédiat il urge de prolonger pour 4 à 6 mois le projet aux de permettre à l'équipe du projet de conduire à terme les chantiers de construction et de réhabilitation. Il est évident que ce court temps de prolongation ne pourra pas permettre de suivre jusqu'à la réception définitive les chantiers étant donné qu'avec la saison des pluies vient de commencer et court jusqu'en mai. Or, la plupart des sites sont inaccessibles en période de pluie. L'équipe du projet doit rechercher avec l'ICCN la formule pour permettre à ce dernier de prendre la relève du suivi des travaux. Il n'est pas évident que les chantiers qui sont encore à leur début finissent avant 3 à 5 mois après la fin de la saison des pluies, c'est dire pas avant août/septembre 2010.

- Recommandations en matière de gestion

 Maintenir et adapter le Comité de pilotage à l'envergure des Partenaires Techniques et Financiers de l'ICCN, qui aura un rôle d'arbitre et de force de propositions à transmettre, au plus haut niveau politique, pour améliorer le contexte national de gouvernance et de gestion des AP et de la biodiversité dans une approche d'aménagement des territoires en RDC.

 Elaborer les plans d'aménagement et de gestion pour les sites du projet en exploitant les résultats des différents états des lieux en accordant la priorité à une meilleure identification des problèmes et formulation des objectifs en allant vers une planification plus opérationnelle. Le plan de gestion d'une aire protégée ne doit pas être une volumineuse monographie mais un instrument, un "tableau de bord", de lecture facile auquel les gestionnaires des parcs peuvent se référer en permanence

 Promouvoir l'utilisation des outils cartographiques ;

CONCLUSION

A l'analyse des hypothèses du projet, il n'était pas évident d'atteindre les résultats obtenus à ours terme. Le contexte de sortie de conflit armé et la situation socio - institutionnelle de l'ICCN ne permettaient pas d'être trop optimiste. C'est le lieu de remercier les concepteurs du projet et tous ceux qui ont contribué à son exécution et son suivi. La situation de départ au regard des résultats atteints constitue un défi relevé qui laisse à espérer. Les efforts conjugués de l'équipe du projet, de l'ICCN et des autres partenaires ont permis constater en fin de projet la restructuration l'ICCN est grandement atteinte, que le système de communication est effectif et que le renforcement des capacités en ressources humaines en logistiques est largement atteint.
Le niveau atteint dans l'élaboration des plans de gestion des aires protégées est aussi appréciable mais sa finalisation demandera encore des ressources techniques et financières non négligeables.
L'équipe du projet, l'ICCN et les autres partenaires sont féliciter pour avoir conduit les processus ayant abouti à la validation de la stratégie de conservation communautaire des aires protégées et particulière l'introduction au parlement de la nouvelle loi sur l'environnement.
La situation financière de l'ICCN reste précaire et les principaux outils de planification et de gestion pour l'ICCN et les gestionnaires des aires protégées ne sont pas finalisés. Etant donné la stabilité de la situation politique et la volonté des autorités gouvernementales, il est fondamental dans l'immédiat de soumettre au FEM un document de projet pour une deuxième phase comme le prévoit le Prodoc du présent finissant.

ANNEXES

Analyse du Cadre Logique

Le tableau ci-dessous montre les progrès réalisés depuis le début du projet en 2005. L'équipe du projet a réalisé de bonne performance

RESULTAT	LIBELLE DES ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REMARQUES
RESULTAT 1.	**Un environnement politique, législatif, institutionnel, financier et social favorable à la conservation des aires protégées est créé.**	
Activité 1.1		
1.1.3	Contribuer à un atelier national de validation concernant la révision de la Loi de la Conservation	**Projet de loi introduit par la Gouvernement au Parlement**
1.1.4	Faciliter la soumission par l'ICCN de la proposition de la Loi révisée au Gouvernement et le suivie de son adoption	L'ICCN et l'équipe du projet continuent les efforts de lobbying à travers les médias
Activité 1.2		
1.2.1 – 1.2.4	Réaliser une étude d'état de lieu sur le PNAE, PSABN, Code Forestier, CIC, etc., leur fonctionnement et l'intégration de la conservation dans un schéma d'aménagement national	Collaboration et cofinancement avec l'IUCN-RDC en exploitant les résultats des états des lieux sur les APs.
Activité 1.3		
1.3.1 – 1.3.2	Développer et mettre en œuvre un programme d'éducation environnementale au niveau national et autour les AP sélectionnées	Programme développé par le projet. Plusieurs supports de communication et d'éducation environnementale réalisés et diffusés (dépliants, posters, 3 documentaires, émissions radiodiffusées, panneaux d'enseigne, revue Léopard, livrets etc.). élaboration et multiplication de la stratégie de conservation communautaire
1.3.5	Publier des numéros de revue « Léopard » de l'ICCN	Publication de 3000 exemplaires en 2008
Activité 1.4		
1.4.1 – 1.4.3	Développer, valider et veiller à l'application des directives pour des études d'impact environnemental	Pas de progrès réalisé. Activité prise en compte par le PNUD dans un contexte plus global. Etudes déjà en cours
Activité 1.5		
1.5.1	Appuyer les mécanismes de coordination (CoCoCongo, etc.)	Tenue régulière des réunions de CoCOCongo.
1.5.2 – 1.5.3	Appuyer l'élargissement du SYGIAP sur les sites non Patrimoine Mondial et stimuler la mise en réseau des 16 AP principales	réseau de communication installé. Renforcement capacités humaine et logistique du GYGIAP.
1.5.4	Mettre à jour et valoriser le site-web de l'ICCN	Site web ICCN réalisé et actualisé. Formation en web-master à l'ICCN

RESULTAT 2.	**L'ICCN est restructuré efficacement et un système décentralisé de gestion des aires protégées est en place.**	
Activité 2.1		
	Mettre à jour la revue institutionnelle de l'ICCN effectuée par la Banque Mondiale en 1991. Concevoir et mettre en œuvre la restructuration et la décentralisation	Revue institutionnelle réalisée. Manuel des procédures administrative, comptable et financière de l'ICCN élaboré et mis en application au niveau de la Direction Générale de l'ICCN. Renforcement capacités humaine et logistique de la DAF/ICCN. Installation et évaluation du logiciel CIEL.
	Concevoir et mettre en place un système décentralisé de gestion financière et de comptabilité.	Acquisition et installation de matériels informatiques et équipements à la DG et sur les sites et Direction provinciales Fonds pour le lobbying approuvé par le Comité de Pilotage Appui à la Direction Administrative avec le recensement des agents de l'ICCN sur les AP
Activité 2.3		
	Concevoir et mettre en œuvre un système de communication et d'information à l'ICCN destiné à assurer des fonctions techniques et administratives.	Installation d'un système radios HF + panneaux solaires et ordinateur sur les 19 sites y compris la DG et les Directions provinciales
RESULTAT 3.	**Un Plan Directeur pour la gestion et la réhabilitation des aires protégées est développé et vulgarisé.**	
	Conduire une étude de documentation sur les AP	Rapport d'étude de documentation sur les AP disponible. sur Inventorier et copier les documents et rapports des AP et poster sur le site-web de l'ICCN **Plan directeur sur le système d'aire protégée non disponible (*processus de mise consensuel entre l'équipe du projet et l'ICCN en cours, plusieurs ateliers de concertations réalisés)*** **Plan de gestion des Aires Protégées non disponible (*mais harmonisation et adoption d'un canevas unique pour l'élaboration des plans de gestion des Aires protégées. Lancement du processus au niveau terrain et renforcement des capacités de l'ICCN et des gestionnaires des parcs*)**
	Appuyer le développement des plans simples de gestions des aires protégées sélectionnées	Formation sur les techniques de la planification et l'élaboration des outils de gestion

RESULTAT 4.	**Le fonctionnement essentiel des aires protégées sélectionnées est rétabli grâce au renforcement des capacités humaines et à la fourniture des ressources matérielles et financières indispensables.**	
Activité 4.1		
4.1.1	**Fournir des équipements de base pour la gestion aux aires protégées sélectionnées, aux services décentralisés et à la DG de l'ICCN.** der avec l'ICCN des plans d'acquisitions	Plan d'acquisition élaboré et appliqué
4.1.2	Assurer l'achat échelonné d'équipements	Matériels et équipements acquis et acheminés sur les sites.
4.1.3	Réhabiliter les infrastructures dans les aires protégées sélectionnées	Réhabilitation et construction d'infrastructures réalisées entre 25 et 80%r
Activité 4.2		
4.2.1 – 4.2.2	Développer et exécuter un plan de formation / recyclage	Plan de formation réalisé et appliqué
4.2.4	Restaurer un centre de formation au PNVi	Déjà réalisé par un autre partenaire SZF.
4.2.5	Organiser des formations en gestion participative / conservation communautaire sur des sites pilotes	Stratégie de conservation communautaire et formations
4.2.6	Effectuer des voyages d'études	Voyages d'études au Madagascar, Burkina Faso, Afrique du SUD.
4.2.7	Former les chefs des sites pour opérer dans un système de gestion décentralisée	Plan de formation élaboré et en application
4.2.8	Sensibiliser les agents ICCN sur le terrain en prévention contre le VIH/SIDA	Plan d'entreprise développé et appliqué
RESULTAT 5.	**Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en RDC sont intégrées dans les stratégies de l'ICCN basées sur l'expérience et l'analyse des activités testées sur des sites pilotes.**	
Activités 5.1+2		
5.1.1 / 5.2.1 – 2	Développer une stratégie nationale pour la conservation communautaire et des modèles de co-gestion	Stratégie de conservation communautaire disponible et vulgarisée.
Activités 5.3		
5.3.1 – 5.3.6	Activités avec les populations riveraines aux AP sélectionnées : dialogues, renforcement des capacités, co-gestion, éco-développement	Mise en place de quelques comités de concertations et de dialogue au niveau de certains sites, implications des chefs coutumiers à la mise en œuvre du projet

PROJET ZAI/97/G31 - Réhabilitation des Aires Protégées en RDC

EVALUATION FINALE

Degré d'atteinte des résultats du Projet

Produit 1 : Environnement politique, législatif, institutionnel, financier et social favorable aux aires protégées.

ACTIVITES	INDICATEUR	DEGRE D'ATTEINTE	OBSERVATIONS
Activité 1.1 Mise à jour de la législation nationale et de l'environnement.	Nouvelle législation est disponible	Loi finalisée et introduite par le gouvernement au parlement	Le vote de cette loi donnera un coup d'accélération aux reformes en cours à l'ICCN
Activité 1.2 Intégrer les dispositions du PNEA à la planification régionale et sectorielle.	Documents de planification disponibles	En cours des études de faisabilité déjà réalisées	Plusieurs actions prévues et cours (étude sur l'état d'application du NEAP, Code Forestier, NBSAP et le fonctionnement du CIC, NEA et NFE,
Activité 1.3 Instituer des programmes d'éducation écologique autour des aires protégées clefs.	Programme élaboré et établi dans les sites	Programme d'éducation élaboré et plusieurs supports en éducation environnementale réalisés	
Activité 1.4 Elaborer et appliquer des procédures d'évaluer l'impact écologique	Textes des procédures disponibles et mis en application	Non réalisée	Liée au vote de la novelle loi sur l'environnement
Activité 1.5 Créer un système national d'information écologique	Système d'information créé et disponible sur le Site WEB	Le site web créé et mis à jour	Renforcement des capacités du personnel du service SYGIAP pour collecter, actualiser les bases de données et le site web

Produit 2 : L'ICCN restructuré effectivement et un système décentralisé de gestion des aires protégées est mise en place.

ACTIVITES	INDICATEUR	DEGRE D'ATTEINTE	OBSERVATIONS
Activité 2.1 Mettre à jour l'évaluation institutionnelle de l'ICCN faite par la BM en 1991 ; concevoir et mettre en œuvre la restructuration et la décentralisation.	Nouvel organigramme est approuvé et appliqué à la D.G. dans les Aires Protégées	l'évaluation institutionnelle de l'ICCN faite par la BM en 1991 a été actulisée et les recommandations sont en cours de finalisation. Le nouvel organigramme est cours de finalisation	Manuel des procédures administrative, financière et comptable élaboré est un outil qui devrait faciliter la finalisation de l'organigramme
Activité 2.2 Concevoir et établir un système		La DAF/ICCN est dotée d'un nouvel outil de gestion financière et	Manuel des procédures administrative, financière et comptable élaboré et

décentralisé de gestion financière et de comptabilité.	Gestion financière et de comptabilité est fonctionnelle	comptable : logiciel CIEL	appliqué par la banque Mondiale. Renforcement des capacités du Personnel de la DAF au niveau central et provincial
Activité 2.3 Concevoir et mettre en place un système de communication et d'information de l'ICCN destiné à assurer des fonctions techniques et administratives.	Le système est mis en place, appliqué et est fonctionnel	Un système de communication par VHF et messagerie relie la DG et les stations et sites de l'ICCN	

Produit 3 : Un plan National de gestion de aires protégées est développé et mis en application

ACTIVITES	INDICATEUR	DEGRE D'ATTEINTE	OBSERVATIONS
Activité 3.1 Effectuer la collecte des données sur terrain et mener des études documentaires.	Rapports des Stations et données des Sites	Stratégie nationale de gestion des Aires Protégées disponible. Rapports des Stations et données des sites disponibles	Equipement et renforcement des capacités du service du SYGIAP aux autres sites (11) du projet non Patrimoine mondial
Activité 3.2 Mettre en place un processus consultatif en vue de l'élaboration du plan national de système des Aires Protégées, gestion	Séminaire – Atelier DRAFT élaboré	Processus en cours Harmonisation du canevas Formation des agents ICCN Lancement du processus	
Activité 3.3 Organiser un atelier national pour valider le plan national à soumettre à l'approbation du gouvernement et appuyer la vulgarisation de sa mise en œuvre.	Plan est disponible	Liée à la précédent	

Produit 4 : Le fonctionnement essentiel est rétabli à travers des ressources humaines matérielles et financières indispensables

ACTIVITES	INDICATEUR	DEGRE D'ATTEINTE	OBSERVATIONS
Activité 4.1 Fournir l'équipement de base essentiel à la gestion de toutes les unités des Aires protégées et à leurs bureaux provinciaux d'appui.	Equipement disponible dans tous les Sites retenus, liste d'inventaire	Divers équipements (Véhicules, pirogues, GPS, jumelles, appareils photos numériques, …) disponibles dans tous les sites retenus. Rapports d'état des lieux disponibles	

Activité 4.2 Concevoir et mettre en place un système de formation technique au sein de l'ICCN	- Plan de formation est disponible, - Rapports de formation et nombre d'agents formés	Plan de formations élaboré et mis en œuvre. Rapports de formations disponibles	
Activité 4.4 Réhabiliter les sites.	Rapports d'évaluation	Etudes d'état des lieux assorti de plan de réhabilitation. Plans de réhabilitation mis en œuvre. Contrats de passation des marchés de construction et de réhabilitation. Rapports de réception	Les contrats sont signés en septembre 2008 et en 2009

Produit 5 : Les approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées au Congo sont définies sur base de l'expérience et des activités menées sur les sites pilotes.

ACTIVITES	INDICATEUR	DEGRE D'ATTEINTE	OBSERVATIONS
Activité 5.1 Consulter, informer et sensibiliser les populations riveraines des Aires protégées sur la gestion, la conservation et l'utilisation durable de l'environnement.	- Missions d'évaluation, - Séminaires de sensibilisation	Elaboration d'une stratégie de conservation communautaire. Rapports de mission de formation et de sensibilisation. Diffusions radio télévisées de films documentaires sur les AP et messages sur l'éducation environnementale. Articles de sensibilisation dans la presse	La stratégie de conservation communautaire est un remarquable outil de communication entre conservateur et population riveraine des AP
Activité 5.2 Recenser et appuyer les organisations locales participantes.	- rapports de mission, - rapports d'évaluation des activités réalisées par les ONGs retenues	Quelques organisations locales et ONGs identifiées	Peu ou pas d'activités directement réalisées par les ONGs
Activité 5.3 Suivre et évaluer les activités pilotes et élaborer des approches permettant de les appliquer en d'autres sites.	- rapports des sites, - rapports de suivi et évaluation	pas d'activités pilotes identifiée et mise en œuvre. Pas de rapport de suivi et évaluation	Activité compromise

Résumé des visites sur le terrain

1 – LUBUMBASHI

La mission après une série de rencontres organisées par l'équipe du Projet à Kinshasa, elle est partie à Lubumbashi par un vol de la MONUC le 03/12/2009 qui a duré toute la journée. La mission a séjourné dans la province pendant 5 jours délai de route compris. A l'arrivée de la mission à Lubumbashi à 19h, elle a été accueillie par Mr Mbayo Lukasu, le Directeur Provinciale de l'ICCN. Seul le Chef de mission de a été de ce voyage sur Lubumbashi, il a été rejoint au second jour par le Conseiller Technique du Projet. La nuit même de notre arrivée, le premier rendez-vous fut tenu avec l'Administrateur Délégué de l'ASBL Biodiversité au Katanga (BAK), Michel Hasson. Ce dernier dit avoir suivi de loin les activités du projet tout en manifestant sa disponibilité à collaborer avec l'ICCN.
Le lendemain 04/12/2009 dès 10h la mission a rencontré M. Franck Chantereau, Responsable de l'ONG Jeunes Animaux Confisqués au Katanga (JACK) qui s'occupe de la récupération des chimpanzés confisqués ou détenus illégalement par certaines personnes. Ce dernier très impliqué dans la conservation de la biodiversité, travaille en étroite collaboration avec l'ICCN, il a dans son intervention très apprécié l'apport du Projet à la conserv attion de la nature et émis des appréciations au plan institutionnel, de l'éducation environnementale, de l'écotourisme puis de la vision de l'ICCN. Concernant le premier point, il souhaité le renforcement des textes forestiers et leur application rigoureuse par les agents forestiers et qu'il faut revoir impérativement à la hausse le traitement salarial de ces derniers sur qui repose la protection et la surveillance des APs. Il souhaite vivement plus d'ouverture de la part de l'ICCN pour une gestion conjointe de certaines réserves, car à ses yeux et dans le contexte actuel ne peut plus à lui seul gérer de façon efficace et durable toutes les APs de la RDC. Concernant l'éducation environnementale, l'ONG JACK y contribue à sa manière en ouvrant gratuitement le zoo de Lubumbashi à la population. Parlant de l'écotourisme, M. Chantereau se dit prêt à conclure un accord avec l'ICCN pour la valorisation écotouristique de la réserve de Kizibabuluba. Il a enfin souhaité qu'il que l'ICCN se dote d'une nouvelle vision à long terme. Dans l'après midi, la mission a eu droit à une visite guidée du zoo
A 11h, la mission poursuivant les rendez-vous bien négocié par le Directeur provincial Mr Mbayo Lukasu, a rencontré les deux représentants de l'ASBL Mikembo. Ils ont déplorés en bloc la façon dont les APs sont gérées au Katanga où les parcs sont vides , plus d'animaux, trop de braconnages parfois entretenus par certains agents indélicats de l'ICCN. Ils ont déplorés le salaire de misère payé aux gardes de l'ICCN et approuvés l'apport du projet dans la conservation de la biodiversité tout en posant la question de comment l'après projet allait se passer. Ils ont ensuite présenté à la mission leur ferme à laquelle ils ont invité la mission à visiter le le 05/12/2009. la mission qui a été rejoint par M. Adama Daou a découvert une parfaite réussite d'élevage de gibiers en faisant un détour sur la ferme Mikembo sur le route allant au PN Kundelungu. Plusieurs espèces animales introduites dans la ferme se multiplient aisément. Il s'agit entre autres du zèbre, cobe defassa, impala, élan du Cap, kudu, autruche etc. Ils se disent prêts à donner gratuitement pour le repeuplement des parcs les espèces que l'ICCN souhaiterait réintroduire dans ses APs .

PARC NATIONAL DE KUNDELUNGU

Dès la fin de la visite de la ferme Mikembo, la mission a mis le cap sur le Parc National de Kundelungu, à son arrivée à la tombé de la nuit, elle a fait une visite partielle de la station de Katwe et s'est entretenu avec le le conservateur et ses adjoints sur l'objet de la mission. Dès les premières heures du 06/12/2009, la mission a repris la visite des infrastructures réalisées

par le projet et en était très satisfaite. Le bloc administratif, le logement du conservateur, le guest house, l'amigo et le portique sont achevés à 100% et provisoirement réceptionnés. Les blocs des gardes sont à achevé à plus de 95% et les salles de classes et l'infirmerie sont encore à plus de 75%. Le représentant de l'entrepreneur présent sur le site a rassuré la mission que tout sera achevé avant la fin du mois de février 2010. la mission a déploré que les blocs administratifs et le le logement du conservateurs soient encore inoccupés depuis la réception provisoire. Ceci ne permet de pas de relever les autres insuffisances éventuelles avant la réception définitive. Lors de la visite guidée des chantiers, la mission a relevé que la quasi-totalité de serrurerie était de très mauvaise qualité et déjà inutilisable. Des fosses et des puisards mal implantés se sont enfoncés dans le sol au niveau du bloc des logements des gardes.
Concernant les équipements, la mission a déploré la mauvais état de certains équipements d'importance. Il est inconcevable que les deux véhicules 4X4 affectés sur la station soient tous en panne et garés, la station météo est hors d'usage de même que la radio. Les GPS ne sont pas utilisés parce que les agents n'y sont initiés ou formés. Quant aux tentes, elles sont de bonne qualité, mais ne sont pas adaptées pour les patrouilles parce que trop grandes et impossibles d'être transportées par les gardes dans les déplacements.
A la fin de la visite des chantiers, la mission a improvisé une séance d'échanges qui a regroupé tout le personnel de la station pour faire le point et recueillir leurs impressions sur le projet et la qualité des réalisations. L'impression générale est très positive sur l'ensemble des réalisations et équipements acquis et plus particulièrement sur l'importance des formations/recyclages sur l'écotourisme, la conservation communautaire, le suivi écologique, la formation para militaire etc., des visites échanges. D'un autre côté, le personnel relèvent que le nombre de logements des gardes est très loin de répondre au besoin réel, trois logements pour 18 gardes et leurs familles à l'état major et rien au niveau des 18 postes où sont postés 3 à 5 gardes. Ils ont déplorés l'état d'avancement de la Lufoï où les travaux ne pourront pas reprendre avant mai 2010 à de l'hivernage. Ils ont déplorés que du fait de peu de communication entre le projet et l'ICCN, le suivi des chantiers et des équipements a énormément souffert, les entrepreneurs ne reconnaissent que le Projet et balaient de revers mains les observations des bénéficiaires qu'ils sont. D'autres doléances concernent l'équipement des postes en radio, de talkies-walkies, et surtout de primes de patrouille, dotation d'une cantine pour la station et enfin un appui à l'écotourisme.

De retour à Lubumbashi ce même dimanche 06/12/2009 la mission a jusque tard dans la soirée eu une séance de travail avec le Directeur provinciale et les Chefs sites et conservateurs des parcs nationaux de l'Umpemba et de Kundelungu. De façon générale et très directe, ils ont à l'unanimité loué les apports du projet sur tous les plans notamment les formations, les réhabilitations et constructions et les divers équipements

Point des équipements :
Comme équipements reçus : pour les deux Parcs : on peut citer : - cinq Véhicule 4 x 4 de marque Toyota Land Cruiser , - 5 pirogues motorisées pour patrouilles (dont 3 pour le PNU), - huit motos et soixante six vélos, - quatre radios – trois stations météo- neuf GPS, trentaines de tentes- deux appareils numériques – des paquetages pour tous les gardes les frais pour entretien, carburant et lubrifiants du Véhicule. La formation des gardes a été aussi assurée grâce à l'appui du projet.

DIFFICULTES ET CONTRAINTES
Toutefois, les travaux sont encore loin de finir au niveau de l'Upemba et avec l'hivernage les travaux ne vont reprendre qu'après le mois de mai. Ces Responsables ont fustigé l'absence

d'un représentant du projet au niveau de la province, ils ont déploré l'absence ou le peu de présence de l'équipe du projet sur le terrain aux fins de prendre réellement en compte les préoccupations qui sont les leurs. Ils ont ensuite déploré que les formations pour l'utilisation de certains matériels tels que le matériel informatique, la messagerie, la station météo, le GPS n'avaient duré que quelques heures et n'avaient pas permis aux bénéficiaires d'en tirer profit.

DOLEANCES

A l'unisson, ils souhaité l'instauration de primes de patrouille pour les gardes, l'implication des Chefs secteurs et chefs site dans le suivi des chantiers, la mise à disposition des bénéficiaires les valeurs des infrastructures aux de faciliter les inventaires et le calcul des amortissements. Ils ont fortement souhaités un renforcement des capacités pour l'utilisation de phonie et messagerie, de l'informatique de GPS, en temps suffisant en recrutant les formateurs sur place.

La mission appréciant la qualité des échanges a remercié les uns et les autres pour leur collaboration.

Le 07/12/2009 la mission est retournée à Kinshasa par les vols de la MONOC.

Le 08/12/2009, la mission a repris ses contacts avec les Institutions notamment avec les services et directions de l'ICCN.

2– MUANDA

Le 09/12/2009 la mission s'est rendue par la route à Muanda qu'elle a atteint tard dans la nuit. Le 10/12/2009 elle a été accueillie par l'équipe ICCN en plane qui avait aussi arrangé quelques rendez-vous. Aussitôt, la mission s'est rendue sur le site de Kifuku pour visiter les chantiers. Trois blocs de trois appartements pour les gardes, le logement du conservateur, le bloc administratif, l'amigo, la station météo. Dans l'ensemble les chantiers ont atteints plus de 80% de réalisation physique. Mais, les mêmes problèmes de finition se posent. Les entrepreneurs promettent la livraison des chantiers pour le mois de février au plus tard.

La mission est retourné chez l'Administrateur délégué du Territoire pour une visite de courtoisie qui s'est très passée et permis à la mission de constater l'implication et la disponibilité des autorités locales à accompagner le Projet et l'ICCN.

Après une courte visite du Parc Marin des Mangroves, la mission en compagnie de l'équipe de Kifuku a honoré un autre rendez-vous avec l'IONG ACODES représentée par M. Jacques Matanga et le WWF représenté par Marc Hoogsteyns. Les deux ONG sont très engagées dans la valorisation de l'écotourisme dans le PMM et l'éducation environnementale et la sensibilisation des communautés locales. L'ONG ACODES a pris part à des activités de formation organisées par le Projet. le représentant de WWF a rassuré la mission de l'existence d'un bon potentiel pour l'écotourisme, seul gage pour mobiliser les communautés locales pour une conservation durable de la biodiversité et des écosystèmes du PMM. Il a ensuite abordé les difficultés de collaboration avec l'équipe locale de l'ICCN. La mission a promis porter la nouvelle à qui de droit pour aider le WWF a finalisé un convention de partenariat et de collaboration avec l'ICCN.

De retour de ce rendez-vous la mission s'est rendu sur la plage pour visiter la rondavelle en construction et dont le niveau d'exécution dépasse les 70% et qui pourra être réceptionnée en février aux dires du chef chantier présent sur les lieux.

En de journée, la mission a eu une séance de travail avec le personnel présent dans l'enceinte du bloc administratif qu'il partage avec l'ONT. Les observations sur le plan de la satisfaction

que celui des doléances du personnel ne sont pas différentes de celles déjà enregistrées à Lubumbashi.

Point des équipements :
Comme équipements reçus à Muanda, on peut citer : - un Véhicule 4 x 4 de marque Toyota Land Cruiser , - trois pirogues motorisées pour patrouilles - deux motos et trente vélos, - une radios – une stations météo- trois GPS, cinq tentes- un appareils photo numériques – deux panneaux solaires – des paquetages pour tous les gardes les frais pour entretien, carburant et lubrifiants du Véhicule.

DIFFICULTES ET CONTRAINTES
Les difficultés ne sont pas différentes de celles enregistrées à Lubumbashi. Ici, on peut néanmoins espérer que les entrepreneurs vont effectivement livrer les chantiers au plus tard en février étant donné que les sites sont tous accessibles. L'absence d'un représentant du projet au niveau de la province a été déploré de même que l'absence ou le peu de présence de l'équipe du projet sur le terrain aux fins de prendre réellement en compte les préoccupations qui sont les leurs. Ils ont ensuite déploré que les formations pour l'utilisation de certains matériels tels que le matériel informatique, la messagerie, la station météo, le GPS n'avaient duré que quelques heures et n'avaient pas permis aux bénéficiaires d'en tirer profit.

DOLEANCES
A l'unisson, ils souhaité l'instauration de primes de patrouille pour les gardes, l'implication des Chefs secteurs et chefs site dans le suivi des chantiers, la mise à disposition des bénéficiaires les valeurs des infrastructures aux de faciliter les inventaires et le calcul des amortissements. Ils ont fortement souhaités un renforcement des capacités pour l'utilisation de phonie et messagerie, de l'informatique de GPS, en temps suffisant en recrutant les formateurs sur place.
La mission appréciant la qualité des échanges a remercié les uns et les autres pour leur collaboration.

Le 11/12/2009 la mission est retournée à Kinshasa par la route comme à l'allée.

Termes de Référence

Evaluation Finale du Projet ZAI/97/G31 ''Réhabilitation des Aires Protégées'' en République Démocratique du Congo

1. Introduction

En 2003, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) ont approuvé un accord de coopération ayant conduit au financement et à la mise en œuvre d'un Projet intitulé : ZAI/97/G31 « Réhabilitation des Aires Protégées en République Démocratique du Congo ». Ce projet vise à établir d'une part, une base structurelle et fonctionnelle pour la gestion du réseau d'aires protégées au sein de l'ICCN et, d'autre part, à appuyer la restructuration de l'entreprise, la planification et l'aménagement des aires protégées prioritaires. Il s'inscrit dans les réformes législatives et institutionnelles en cours visant à permettre aux populations riveraines des aires protégées de participer pleinement à l'effort de conservation de la diversité biologique au sein comme en dehors des aires protégées.

Le projet vient en appui à « l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) » entreprise publique chargée de la gestion des aires protégées en RDC. Sous la tutelle technique du Ministère de l'Environnement, l' ICCN a pour mandat : (i) d'assurer la protection de la faune et de la flore dans les aires protégées, (ii) de favoriser dans ces milieux la recherche scientifique et le tourisme, et (iii) de gérer les stations de capture.

Le Projet « Réhabilitation des Aires Protégées en République Démocratique du Congo », est financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le PNUD-RDC et le Gouvernement Congolais. Il est exécuté par le UNOPS et est opérationnel depuis 2005.

2. Contexte du projet

2.1 Objectifs du Projet

Le projet a pour objectif global :

> ***Assurer la conservation de la diversité biologique de la République Démocratique du Congo à travers un système d'aires protégées efficace.***

Et pour objectif spécifique :

> ***Etablir une base structurelle solide et fonctionnelle pour la planification et la gestion des aires protégées en République Démocratique du Congo.***

Le projet comprend cinq (5) composantes techniques avec les résultats escomptés suivants :

1) Un environnement politique, législatif, institutionnel, financier et social soutenant les aires protégées est créé ;
2) L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature est restructuré efficacement et un système décentralisé de gestion des aires protégées est en place ;
3) Un Plan Directeur pour la gestion et la réhabilitation des aires protégées est développé et vulgarisé ;
4) Le fonctionnement essentiel des aires protégées sélectionnées est rétabli grâce au renforcement des capacités humaines et à la fourniture des ressources matérielles et financières indispensables ;
5) Des approches d'une gestion participative et communautaire des aires protégées en RDC sont intégrées dans les stratégies de l'ICCN basées sur l'expérience et l'analyse des activités testées sur des sites pilotes.

2.2 Sites d'intervention prioritaires

Le bénéficiaire principal du projet est l'ICCN. L'appui du projet vise trois niveaux : la Direction Générale, trois Directions Provinciales et 16 aires protégées. Suite à une étude « Etat de lieu » cinq (5) de ces aires protégées ont été retenues pour un soutient particulier. Il s'agit : du Parc Marin des Mangroves (PMM) , du Parc National de Kundelungu (PNKL) , du Parc National de l' Upemba (PNU) , du Domaine de chasse de Swa-Kibula (DCSK), et du Domaine de chasse de Bili-Uéré (DCBU).

2.3 Gestion du projet

L' UNOPS est chargé de la mise en oeuvre du projet. Ses réalisations techniques et sa gestion financière se font par une Unité de Coordination du Projet. Le PNUD- RDC et l'Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM à Dakar assurent un appui régulier et le suivi de l'exécution du projet. Au niveau central, le suivi de la mise en oeuvre du projet est principalement assuré par l' ICCN et le Comité de Pilotage du Projet. Au niveau de chaque site prioritaire, des forums de concertation sont organisés pour assurer la participation locale au projet avec l'appui des directions provinciales de l' ICCN.

2.4 Principaux bénéficiaires et partenaires du projet :

1) Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
2) L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
3) Populations locales au niveau des sites prioritaires
4) Institutions représentées au niveau du Comité de pilotage.

3. Objectifs

3.1 : Objectif global de l'évaluation

Evaluer les résultats et l'impact du projet d'une part et d'en tirer les leçons apprises pour la consolidation des acquis et les orientations futures en matière d'appui durable à l'ICCN.

3.1 : Objectifs spécifiques de l'évaluation

1) Evaluer l'impact du projet par rapport aux priorités nationales en matière de conservation de la biodiversité, des besoins spécifiques de l'ICCN et des partenaires du projet.

2) Evaluer les accomplissements du projet par rapport aux objectifs fixés et les résultats atteints (points forts et points faibles) de 2005 à nos jours.

3) Tirer les leçons apprises (réussites, lacunes) de la mise en œuvre du projet et formuler des recommandations pertinentes pour la consolidation des acquis et la mise en œuvre du projet en cours ou futurs.

4. Tâches de la mission d'évaluation

La mission d'évaluation finale du projet aura pour tâches de :

4.1 Analyser le degré d'atteinte des objectifs et des résultats du projet

L'analyse se penchera sur l'importance des résultats atteints. Pour ce faire, une attention particulière sera portée sur le niveau de réalisation des cinq résultats escomptés retenus à la conception du projet ainsi que la contribution du projet à l'atteinte de l'objectif global en tenant compte des facteurs suivants : temps de mis en œuvre du projet, les ressources humaines et financières allouées, le contexte du pays (Post -conflit), la qualité des produits.
Afin d'effectuer une analyse cohérente des résultats mentionnées ci-dessus, les indicateurs tels que mentionnés dans le Cadre Logique (annexe 3 du document de projet), le Plan de Suivi et Evaluation (annexe 9 du document de projet), le Plan de participation des Concernés (annexe 10 du document de projet), ainsi que des hypothèses et risques formulées par le projet serviront de référence.

La mission se focalisera aussi sur l'aspect institutionnel du projet spécifiquement la collaboration avec le Ministère de l'Environnement, avec l'ICCN et ses partenaires (coordination entre bailleurs et projets d'appui) et le rôle du PNUD-CO, la mise en œuvre du plan de réforme et le programme de renforcement de l'ICCN découlant de la revue institutionnelle.

4.2 Analyser l'efficacité de la mise en œuvre et gestion du projet

Il s'agit pour l'équipe de la mission d'apprécier les procédures, outils de planification et de gestion (plan de travail, budget, plans d'acquisition, et procédures de passation de marchés) du projet ainsi que la pertinence de sa stratégie de mise en œuvre (points forts et points faibles de la gestion du projet par l'UNOPS et le rôle de l'ICCN dans la mise en œuvre).

4.3 Apprécier les impacts du projet sur les aires protégées cibles

L'ensemble des résultats obtenus à ce jour seront passer en revue en terme de qualité, de durabilité et de contribution pour un meilleur fonctionnement de l'ICCN et d'impact sur la conservation des Aires protégées en RDC et d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines des Aires Protégées.

4.4 Analyser le niveau d'appropriation du projet par le partenaire institutionnel

Evaluer, le degré d'appropriation du projet par le partenaire institutionnel (ICCN), la synergie avec les autres partenaires et le niveau de participation des divers partenaires du projet, y compris les services de l'Etat, les organismes scientifiques, techniques et non gouvernementaux, ainsi que les communautés locales dans la mise en oeuvre du projet. Le rôle catalyseur du projet sera analysé en ce qui concerne le fonctionnement des organes de consultation du projet (le Comité de Coordination, le Comité de Pilotage, la Revue Tripartite).

4.5 Analyser les contraintes et difficultés affrontées par le projet

Identifier les difficultés au niveau de la mise en oeuvre du projet et évaluer jusqu'à quel degré ces aspects ont affecté l'atteinte des objectifs du projet.
Les stratégies et ainsi que les procédures et les modalités de gestion des risques développées par le projet seront examinées.

4. 6 Capitaliser les leçons apprises.

Synthétiser les leçons clés et les meilleures pratiques tirées de la première phase du projet, qui pourraient concerner d'autres futurs projets, notamment par rapport :

1) Au renforcement des capacités (humaines, financières et matérielles) de l' ICCN à mieux gérer son réseau des Aires Protégées ;

2) La réhabilitation et le fonctionnement durable des aires protégées prioritaires ;

4.7. Restituer au Comité de Pilotage les grandes orientations et recommandations de l'évaluation finale du projet,

Cet exercice pourra être au cours de la réunion du Comité de pilotage organisé extraordinairement à ce propos

4.8. Intégrer dans la version finale du rapport d'évaluation les commentaires et recommandations du Comité de Pilotage, bénéficiaires et partenaires du projet.

4.9 Fournir une recommandation explicite sur l'opportunité de soumettre une proposition pour une deuxième phase du projet.

5. Produits attendus

L'équipe d'évaluation soumettra un rapport d'évaluation final en Français (le format étant défini ci dessous), y compris un résumé exécutif (en Français).
La première version du rapport devrait être soumise, sous forme électronique dans le Format MS Word, au projet durant les deux semaines suivant l'achèvement de la mission d'évaluation dans les sites.

Le rapport final y compris le résumé exécutif, ne doit pas dépasser 30 pages + les annexes suivant la structure suivante :

1) Résumé exécutif de conclusions, en Français
2) Introduction sur l'approche et la stratégie de mis en oeuvre
3) Le projet et son contexte de développement
4) Les résultats
5) Conclusions et recommandations (Impacts, durabilité, renforcement des capacités,
6) enseignements tirés, synergies
7) Leçons apprises : Une liste des expériences (positives et négatives) sera dressée, ainsi que les leçons apprises pendant cette phase du projet concernant sa formulation, sa mise en œuvre ainsi que sa gestion.

Annexes :

1) Termes de Références
2) Itinéraire et calendrier
3) Listes des personnes rencontrées
4) Résumé des visites sur le terrain
5) Liste des documents consultés

6. Méthodologie et approche

L'évaluation sera exécutée selon les étapes indicatives suivantes :

6.1. Revue de la documentation.

Toutes informations sur le projet seront mises à disposition de l'équipe d'évaluation au début de leur mission.

Liste des principaux documents

1) Document de programme sectoriel forêts et environnement (ébauche BM 2004)
2) Rapports de la Revue Institutionnelle ICCN (Bilan diagnostique, Plan de Reformes et Programme de Renforcement)
3) Document de projet (version anglaise du 15 Mai 2003 et sa traduction française)
4) *Inception report* (avril 2005)
5) Plan de Travail et Budget 2005, 2006, 2007, 2008, 2009
6) Révisions budgétaires signées
7) Rapports trimestriels (2005, 2006, 2007, 2008, 2009)
8) Rapports APR/PIR 2005, 2006, 2007, 2008, 2009
9) Rapports Annuel (2005, 2006, 2007, 2008)
10) Comptes Rendus des réunions du Comité de Coordination, du Comité de Pilotage et de la concertation Tripartite
11) Rapport Etats des lieux (2005)
12) Rapports de missions de l'équipe du projet.
13) *R*apport Evaluation mi-parcours (2007)
14) Rapports de formation/ICCN
15) Etudes techniques
16) Etudes et cahiers de charges pour les infrastructures des Aires Protégées
17) Conception & design du site web de l' ICCN www.iccn.cd.

6.2. Réunion et entretiens

L'équipe aura une série d'entretiens avec les principaux partenaires du projet.

1) Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme
2) PNUD/Kinshasa : Conseiller Technique Environnement, Chargé du Programme,
3) UNOPS/CDOC/Kinshasa, Charge du suivi du projet
4) Projet/Kinshasa : Administrateur National, Conseiller technique, Expert en suivi et évaluation ; Chargées des Finances…
5) ICCN : Directeur Général, Directeur Technique ICCN et son staff
6) Directions Provinciales ICCN : Directeur provincial ICCN Lubumbashi
7) Membres du comité de pilotage ;
8) Chefs de sites (PNK, PNU, PMM, DCSKB)
9) Chefs coutumiers et autres autorités politico - administratives au niveau des sites prioritaires.

6.3. Visite de terrain.

Visite des sites prioritaires du projet. (Parc National de l'Upemba, Parc National de Kundelungu, Domaine de Chasse de Swa-Kibula et Parc Marin des Mangroves)

7. Modalités d'exécution

Les deux consultants seront recrutés par l'UNOPS. L'Equipe de gestion du Projet et l'ICCN sont responsables de l'organisation des entretiens et des visites de terrain.

8. Durée

La période d'évaluation est estimée à 30 jours ouvrables dont 25 jours de mission et 5 jours pour la rédaction du rapport. L'évaluation se tiendra au cours de la période du **21 septembre au 20 octobre 2009**

9. Composition de la mission

L'équipe d'évaluation sera composée d'un consultant international spécialiste en gestion d'aires protégées (chef d'équipe) et d'un consultant national spécialiste en gestion de projet et renforcement institutionnel.

9.1 Profil du consultant international : Chef de Mission

1) Titulaire d'un diplôme de niveau universitaire en gestion de ressources naturelles ou disciplines connexes; une expérience d'au moins 15 ans est requise.
2) Expérience solide et attestée dans l'évaluation des projets internationaux de gestion d'aires protégées et des ressources naturelles surtout en Afrique.
3) Connaissance avérée des aires protégées en Afrique centrale et en RDC
4) Compétence démontrée dans l'application de la politique de suivi et évaluation du PNUD-FEM et dans la Gestion Adaptive appliquée à l'évaluation de projets internationaux.
5) Une bonne maîtrise du Français est exigée, connaissance de l'Anglais, souhaitable.
6) Capacité de rédaction attestée selon les standards internationaux, les plus élevés.

ZAI/97/G31 – 'Réhabilitation des Aires Protégées en RDC'

MISSION D'EVALUATION FINALE

PROGRAMME DE TRAVAIL
30 Novembre au 15 Décembre 2009

Jours	***Itinéraire***	***Activités***
Dimanche 29 Novembre	Cotonou – Nairobi-Kinshasa	***Arrivée du Consultant International - Kinshasa***
Lundi 30	Kinshasa	***9 : 00 h*** *Contact au projet- Entretien avec l' Equipe* ***10 :00 h*** *Finalisation Formalités pour le contrat /UNOPS* ***13.00 h*** *Briefing Sécurité /Badge* ***14.00 h*** *Briefing de la mission par ANP du projet& Séance de travail avec le Consultant sur les TDRs , le Programme de l'évaluation.* *Organisation des rencontres / Documentation* ***15 : 00*** *Contact avec l'ICCN/Direction Générale/Technique* *Echanges sur la mission d'Evaluation/Programme* *Organisation de la visite de terrain*
Mardi 1er Décembre	Kinshasa/Lubumbashi	***17.00 h****. Arrivé Briefing avec le Directeur Provincial de l'ICCN/ MBAYO*
Mercredi 02	Lubumbashi- Katwe	***7 :00*** *Voyage de la mission sur Katwe (Parc National Kundelungu)* ***11 :00 Rencontre avec le staff ICCN de Katwe*** *Séance de travail avec l'équipe ICCN* ***15 : 00*** *Visite des réalisations du Projet* *Rencontre avec les populations de la station*
Jeudi 03	Katwe	***8 :00*** *Voyage retour Katwe- Lubumbashi* ***14 : 30 Rencontre avec les ONG*** *BACK* *JACK* *Sanctuaire Mikenbo* *Réunion avec la Direction Provinciale de l' ICCN*
Vendredi 04	*Lubumb - Kinshasa*	*Voyage retour Lubumbashi- Kinshasa*
Samedi 05	Kinshasa	***Synthèse Etape I de la visite de terrain***
Dimanche 06	Kinshasa - Muanda	***8 : 00*** *Voyage sur Muanda*
Lundi 07	Muanda	***8 : 00 Rencontre avec le Conservateur ICCN*** ***10 : 00*** *Administrateur du Territoire* *Partenaires du projet (WWF, ONT, ONG)* ***15 : 00*** *Visite de terrain Parc Marin des Mangroves* *Station de Kifuku* *Plage Tonde*
Mardi 08	Muanda	***8 : 00*** *Séance de travail avec l'équipe de l' ICCN* ***11 : 00*** *Voyage- Muanda- Matadi*
Mercredi 09		***6 :00*** *Voyage- Matadi- Kinshasa* ***14 :00 Rencontre avec le CDOC/UNOPS*** *Pierre Jullien, Directeur*

		Firmin KIALA & Maria URTURI ***16 : 00 Rencontre avec PNUD-CO*** *Directeur Pays Adj./Programme* *Team Leader Unité Lutte contre la Pauvreté* *Conseiller Technique Environnement / Djamel* *Chargé de Programme / Charles Wasikama*
Jeudi 10	Kinshasa	***Rencontre avec les Partenaires*** ***9 : 00*** Mr. *Yves MOBANDO, Président du Conseil d'Administration de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)* ***11 :00*** *Mr. Benoît KISUKI, Administrateur Directeur Technique (ICCN)* *Directeurs ICCN (Chargé des Parcs Nationaux, SYGIAP, Tourisme)* *Mr. Désiré LUHAHI,* ***14 :30*** *Directeur de Cabinet, Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme* *Mr.Albert LIKUNDE, Secrétaire Générale MECNT* ***15 :00*** *ADG Office National du Tourisme* ***16 :00*** *ADG IJZBC*
Vendredi 11	Kinshasa	***Rencontre avec les partenaires*** ***9 : 00*** *GTZ – PBF* ***10 :00*** *Banque Mondiale* ***11 :00*** *UICN* ***14 : 00.*** *WWF* ***15 :00*** *FFI* ***16 :00*** *WCS*
Samedi 12	Kinshasa	***Préparation Draft Rapport d' Evaluation***
Dimanche 13	Kinshasa	***Préparation Draft rapport d' Evaluation***
Lundi 14	Kinshasa	***9 :00 Préparation de la restitution de la mission d'évaluation*** ***14 :00 Séance de Restitution des Résultats de l'évaluation, Leçons Apprises et Recommandations./MECNT***
Mardi 15	Kinshasa- Nairobi-	***Départ du Consultant***

Liste des personnes rencontrées

Nº	NOM ET PRENOM	FONCTION	DATE	LIEU
1	Charles Wassikama	Chargé de Programme Envionnement & Energie/PNUD	01/12/2009	Kinshasa
2	Gilbert Aho	Team Leader/PNUD	idem	idem
3	Aline Fabing	GTZ		
4	Jamel Thlibi	Programme Lutte contre la Pauvreté/PNUD	idem	idem
5	Cosma Wilungula Balongelwa	Administrateur Délégué Général /ICCN	idem	idem
6	Geoges Muaba	Dir Chargé de la Coop. Intern/ICCN		
7	Pierre Julien	Directeur de Pays UNOPS		
8	Maria	UNOPS	02/12 2009	Kinshasa
9	Firmin Kiala Ki N'Soki	UNOPS		
10	Donatien Kabemba Muembo	Dir SYGIAP/ICCN	idem	idem
11	Yves Mobando Yogo	PCA/ICCN		
12	Salim Maloof	Chef du Prog/UNOPS	03/12/2009	Lubumbashi
13	Miche Hasson	Adm délé / BAK - ASBL ONG JACK		
14	Frank Chantereau		04/12/2009	Lubumbashi
15		ASBL/MIKEMBO		
16	Mbayo Lukafu	DP / ICCN	06/12/2009	Lubumbashi
17	Mululwa Kantanga	Conservateur / PN Upemba – N.	idem	idem
18	Ksasongo Tambwe Pascal	Conservateur / PN Upemba – S	idem	idem
18	Nkulu Kalala	Chef de site PN Upemba	idem	idem
20	Fofolo Mafolo Gabriel	Chef de site PN Kundelungu	idem	idem
21	Ilunga Kalobo Gérard	Secretaire / Comptable	idem	idem
22	Kalenga Mwana - Bute	Opérateur PNKL	idem	idem
23	Musati Sambanga	Inspecteur General des Gardes PNKL	idem	idem
24	Munandwa Zacharie	Commandant PNKL	idem	idem
25	Kyungu Kafwanka	Commandant – Sc. PNKL	idem	idem
26	Wama Mawa Muntu Ndombe	Responsable de l'Ecole Primaire PNKL	idem	idem
27	Masengo Muyeko	Chef du Camp	idem	idem
28	Kazadi Lenge J. Louis	Adjoint au Conservateur	idem	idem
29	Marc Hoogsteyns	Conseiller WWF / Moanda	10/12/2009	Moanda
30	Matanga Jean Pierre	Cordonnateur ACODES	idem	idem
31	Valaire Nkuna	Animateur ACODES ONG		

32	Lozulo-lua-Nzambi	Chef de Bureau Adjoint ICCN / PNM	idem	idem
33	Sendisita	OPG / ICCN / Moanda	idem	idem
34	Mfuntsankete	Conservateur / ICCN	idem	idem
35	Lessere Masikini	Chef Antenne ONT	idem	idem
36	Kimbanda Jacques	Expert Genie civil / UNOPS	idem	idem
37	Ngeli Mpayi	Brigadier ICCN / PNM	idem	idem
38	Matondo Khenge	Chaffeur et garde ppal ICCN / PNM	idem	idem
39	Vunda Batumba Albert	Chef de Site ICCN / Moanda	12/12/2009	Kinshasa
40	Dioegene Finia	RPP / ICCN Kinshasa	14/12/2009	Kinshasa
41	Dr Boyzibu Akhassa	Directeur / ICCN / Kinshasa	idem	idem
42	Botolo Léon	Directeur Adj. du Cabinet du Ministre de l'Environ.	idem	idem
43	Fabing Aline	CT – GTZ / ICCN	idem	idem
44	Bruno Perodean	WWF / Kinshasa	idem	idem
45	Idi Omari India	Administrateur Délégué Général Adjoint / ICCN	idem	idem

DOCUMENTS CONSULTES

1. – Le document du projet (PRODOC) en version anglaise et française,
2. – Rapport du démarrage du projet (Inception Report – Avril 2007),
3. – Cadre logique du Projet,
4. – Plan de travail Annuel (PTA) et Budget 2005 – 2009,
5. – Revue Institutionnelle et Programme de Renforcement de l'ICCN et de l'IJZBC (Phase 2 – Synthèse du Plan de reforme et Programme de renforcement de l'ICCN),
6. – Rapport de la Revue à mi-parcours (juillet 2007),
7. – Rapport Annuel Technique & Financier 2005,
8. - Rapport Annuel Technique & Financier 2006,
9. - Rapport Annuel Technique & Financier 2007,
10. - Rapport Annuel Technique & Financier 2008,
11. – Annual Project Report (APR/PIR) for UNDP / GEF Projects 2005,
12. – UNDP GEF APR/PIR – 2006, - Biodiversity 2006,
13. – Compte rendu de la 2ieme réunion du Comité de Coordination,
14. – Compte rendu de la 3ieme réunion du Comité de Coordination,
15. - Compte rendu de la 4ieme réunion du Comité de Coordination,
16. - Compte rendu de la 5ieme réunion du Comité de Coordination,
17. – Compte rendu de la 1ère réunion du Comité de Pilotage,
18. – Compte rendu de la 2ère réunion du Comité de Pilotage,
19. – Compte rendu de la 3ère réunion du Comité de Pilotage,
20. - Compte rendu de la 4ère réunion du Comité de Pilotage,
21. - Compte rendu de la 5ère réunion du Comité de Pilotage,
22. - Compte rendu de la 6ère réunion du Comité de Pilotage,
23. – Plans travail annuels 2005,2006, 2007, 2008 et 2009,
24. – Compte rendu de la 1ère réunion de la Revue Tripartite,
25. – compte rendu de la 2ème réunion de la Revue Tripartite,
26. – Compte rendu de la 3ème réunion de la Revue Tripartite,
27. – Etude sur le Plan de réhabilitation des Aires Protégées gérées par l'ICCN,
28. – Rapports techniques et financiers 1er, 2ème, 3ème, et 4ème trimestres de 2007,
29. - Rapports techniques et financiers 1er, 2ème, 3ème, et 4ème trimestres de 2008,
30. - Rapports techniques et financiers 1er, 2ème, et 3ème trimestres de 2009,
31. – Rapport de formation des conservateurs,
32. – Programme de renforcement de capacité de l'ICCN,
33. – plan de communication du Projet GEF/PNUD
34. – Plan de formation des agents de l'ICCN en matière de conservation communautaire
35. – Manuel des procédures administratives, comptable et financiers,
36. – Stratégie de conservation communautaire,
37.

38. – Rapport de formation des écoguides
39. – R.K. Mwinyihali : rapport des états de lieu des aires protégées et Bureaux des liaisons de l'ICCN, mai 2006,
40. – Rapports des missions d'évaluation d'états des lieux aux Parc de Kundelungu, Marin des Mangroves et, Upemba,
41. – Cartes géographiques et Affiches en rapport avec les parcs et leurs sites,
42. – Fiche Projet ZAI/97/G31 (résumé du projet),
43. – Fiches – résumés des 5 Aires protégées du Projet :
    a. le Parc Marin des Mangroves,

b. le Domaine de chasse de Swa - Kibula,
c. le Domaine de Chasse de Bili - Uele
d. le Parc National de Kundelungu,
e. le Parc National de l'Upemba,

44. – Dépliants du Projet
45 – Nouvelle Vision pour la Conservation des Aires Protégées dans la République Démocratique du Congo, ICCN 2003.
46. – Stratégie de la Conservation dans les Aires Protégées de la République Démocratique du Congo, ICCN 2004.

SYNOPSE DES REALISATIONS PHYSIQUES